

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL: 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 ^e page (— d° —).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La fin de la session parlementaire. — La question du désarmement. La sécurité de la France d'abord. — La farce de Leipzig; le plan machiavélique des Boches.

Après une session laborieuse le Parlement a fermé ses portes pour plusieurs mois. Avant de lire le décret de clôture, M. Briand a tenu à répondre à toutes les questions. Il a multiplié les explications. « Il n'a pas voulu, dit le Temps, que le Parlement se trouvant constitutionnellement séparé pour plusieurs mois, il puisse se voir reprocher de n'avoir pas fait le maximum d'efforts pour que tout soit bien clair, bien compris, bien ordonné avant la séparation. Les deux Assemblées ont écouté, recueilli, approuvé, à maintes reprises la politique qu'il leur a sans cesse proposée, qu'il a sans relâche appliquée et qu'elles ont ratifiée. »

M. Briand a notamment annoncé que la France répondrait à l'appel des Etats-Unis, relatif à la conférence qui se préoccupe du désarmement mondial. Il s'est expliqué sur la comédie judiciaire de Leipzig, laissant entendre que les Alliés ne se considèrent pas liés par des acquiescements scandaleux; l'affaire de l'orient, En ce qui concerne le Proche-Orient, M. Briand conserve l'espoir de traiter avec les Turcs pour réduire au minimum nos sacrifices en Syrie.

Seule une grosse question reste en suspens, celle du projet sur les chemins de fer. « Nous le regrettons, dit notre confrère des Débats. Depuis longtemps déjà nous avons attiré l'attention sur le retard incompressible que le Sénat a causé. Il y aurait eu un intérêt considérable à terminer ce débat le plus vite possible. On ne peut pas dire certes que les Chambres n'aient rien fait depuis six mois, quand on songe aux nombreux problèmes extérieurs qu'elles ont examinés, et aux décisions importantes qu'elles ont prises. Mais quand nous étudions l'ensemble des travaux, nous serons bien obligés de constater qu'il y a beaucoup à réformer dans les habitudes de cette Chambre de bonne volonté. La discussion du budget est devenue une sorte de série d'interpellations, et il y a un abus de la parole évident. Trois mois de loisirs et de méditations permettraient aux réformateurs de réfléchir sur les meilleures méthodes de travail et sur les moyens d'économiser à la fois le temps et les deniers publics. »

Le nouveau Président des Etats-Unis prend une initiative chaleureusement approuvée par le Monde tout entier. Il veut arriver à la limitation des armements, en attendant mieux. L'Amérique reste préoccupée de la question du Pacifique. Le Japon est devenu une nation de premier ordre. Sa puissance sur mer va toujours croissant et cette constatation n'est pas sans soulever quelques préoccupations aux Etats-Unis qui sont également contraints d'augmenter, sans arrêt, leur marine en vue d'un conflit possible.

M. Harding prend la louable initiative d'une entente qui mettrait un terme à cette course folle des armements navals. Il va de soi que cette décision serait précédée d'un accord qui supprimerait, dans la limite du possible, les chances d'une guerre nouvelle.

Toutes les puissances ont trop à cœur de maintenir la paix universelle pour ne pas seconder de leur mieux les projets du Président américain. Mais la suppression des armements navals amènera fatalement la question des armements terrestres.

Ce dernier point est capital pour la France. Notre pays serait tout disposé à limiter ses armements... trop heureux de réduire les charges militaires qu'il écarte. Mais une question prime tout: notre sécurité et l'exécution du traité de Versailles.

Ce dernier prévoyait une véritable alliance franco-anglaise et franco-américaine dans le cas où la Prusse renouvelerait son agression.

D'autre part, le pacte de la Société des Nations faisait de toutes les puissances associées, Etats-Unis compris, les gardiennes de la situation européenne telle qu'elle résulte du traité de Versailles.

Mais... les Etats-Unis veulent ignorer la Société des Nations, comme ils ignorent la convention franco-américaine. Le pacte franco-anglais tombait lui-même par voie de conséquence.

De sorte que la France risque d'être complètement isolée le jour d'une nouvelle agression.

La question ne passionne peut-être pas beaucoup les Anglais qui ont détruit la flotte allemande; encore moins les Américains qui ont l'océan entre eux et les Boches. Mais Paris est à quelques heures du Rhin et nous connaissons la valeur des promesses de Berlin...

Nous devons, par suite, avant de désavouer, demander quels seraient les garanties nouvelles qui seraient envisagées pour empêcher une guerre future.

« A la différence des paix du passé, écrit les Débats, celle qui a été conclue à l'issue de la grande guerre demeurera de longues années pour l'application de certaines de ses clauses essentielles, notamment de celles qui doivent nous permettre de réparer les destructions opérées par l'Allemagne. Le jour où celle-ci ne sentirait plus que toute tentative de résistance serait sévèrement châtiée, elle cesserait de payer. C'est l'évidence même. »

Elle cesserait de payer, d'abord, et nous attaquerait ensuite. Il en résulterait, fatalement, un nouveau conflit mondial.

Qu'on le veuille ou non, à Washington, la question qui prime tout est la question de la sécurité de la France. Qu'on la règle d'une façon sûre, on pourra, alors, prévoir le désarmement général dans de sérieuses proportions. Tant que notre sécurité ne sera pas garantie, nous serons contraints de veiller l'arme au pied pour déjouer les manœuvres allemandes qui tendront incontestablement, comme l'affirme ouvertement la presse pangermaniste, à écraser la France dès que l'occasion sera favorable... Or la France veut vivre. Elle ne peut donc désarmer que si les grandes puissances garantissent sa sécurité en cas d'agression. Là est le noeud du problème.

Les Allemands ont tenté à Leipzig une manœuvre habile. Inquiets de l'attitude Belge et Française ils instruisent le procès d'officiers de marine qui avaient conduit un bateau-hôpital britannique et ils vont condamner les... comparses des peines sévères, le véritable coupable ayant pris la fuite... peut-être avec la complicité des gendarmes!

C'est un semblant de justice destinée à donner aux juges boches une apparence d'indépendance. Ce procès accente, au contraire, la farce de Leipzig. Il dénote un machiavélisme particulier ayant pour unique but de disposer favorablement l'opinion britannique. Opposer l'Angleterre à la France de façon à bénéficier de la division des Alliés, tel est le mobile qui guide les vaincus dans le procès actuel. Leur cynisme est trop évident pour ne pas être percé à jour par nos alliés d'Outre-Manche.

Les Allemands accentuent la manœuvre. Un grand journal illustré, l'Illustration, publie en première page une gravure qui a la prétention de prouver l'entente cordiale qui existe entre boches et anglais.

Deux soldats (un allemand, un britannique) montent la garde dans une tranchée. Au bas l'explication suivante: « Contre les insurgés en Haute-Silésie. Poste anglo-allemand près de Gross-Stein ».

Il s'agit d'une photographie des forces de police collaborant aux travaux d'occupation. Selon leur habitude les Boches déforment la réalité pour impressionner le peuple allemand. Résultat: on acclame les Anglais en Germanie et en Silésie et on conspuie les Français quand on n'assassine pas leurs officiers!

Dissocier les Alliés pour se soustraire aux conséquences de la défaite, tandis qu'elle arme clandestinement, tel est le calcul de la Prusse.

La France saura déjouer ce projet audacieux, mais sa tâche serait singulièrement facilitée si Lloyd George déclarait nettement que son pays est pleinement d'accord avec la France dans toutes les questions pendantes entre les Alliés et la Prusse!

Or peut-on prévoir une paix indéfinie sans un accord permanent entre Londres et Paris?...

Deux lettres de Jules Favre

Les Allemands osent se plaindre de la prétendue dureté de la France victorieuse.

Or, voici les extraits de deux lettres de Jules Favre à Jules Simon, écrites au cours des négociations du traité de Versailles, et presque inédites.

La première est datée du 26 février 1871.

« Mon ami, nous sommes bien malheureux, nous avons passé, hier, une journée à Versailles et il nous a fallu le sentiment amer de la faiblesse absolue de notre malheureux pays, en même temps l'ardent amour qu'il nous inspire et la nécessité de le protéger jusqu'au bout, pour ne pas rompre vingt fois, avec cet insolent vainqueur, qui s'est montré dur, arrogant, exigeant jusqu'aux dernières extrémités. Nous avons bu « le calice jusqu'à la lie... »

La seconde est datée du lendemain, 27 février.

« Vous êtes en droit de m'accuser, mon bien cher ami, et je m'accuse moi-même, je manque, tout à fait de courage et je sens que plus je vais, plus ma défaillance intérieure s'aggrave. Vous ne pouvez avoir aucune idée de ce que j'ai souffert. Les négociations ont été horribles. Jamais vaincus n'ont été ainsi écrasés, humiliés, outragés dans leur impuissance. Hé bien, ces tortures se prolongent des journées entières, et n'aboutissent rien à la dernière. Quand il a fallu mettre le sceau à

cette exécution, j'ai cru que j'allais mourir. J'ai entendu avec un sentiment d'horreur, la lecture de ce fameux traité, puis, la signature est venue. C'est la pellette de terre jetée sur le cercueil de l'être chéri, auquel on souriait la veille, et qu'on descend dans la tombe glacée. Je me suis pris à la fois, en pitié et en mépris: l'Alsace et la Lorraine étaient devant moi; il me semblait que je les vendais à la Prusse... »

INFORMATIONS

Un amical message du Président Harding

Par l'intermédiaire du bureau du « New-York-Herald » à Washington, le Président Harding adresse le message ci-dessous à l'édition européenne du « New-York-Herald »:

Au cours de toute son histoire, le rôle et le destin du peuple français ont été de marcher toujours en tête pour détruire les fortresses des oppresseurs de l'humanité. La Bastille, dont il commémore aujourd'hui la chute, fut du nombre.

Le peuple français, notre ami traditionnel, notre allié pendant nos premières et nos dernières luttes pour la liberté, conserve un titre particulier à l'affection du peuple américain qui lui souhaite bonne fortune et qui se réjouit avec lui de la restauration de sa sécurité nationale.

L'armée des Soviets

Selon des documents de source soviétique authentique, la composition actuelle de l'armée rouge comprend un million de combattants dans l'infanterie ayant déjà l'expérience de la guerre. Le total des troupes techniques et du génie est de 840.000 hommes. La cavalerie comprend 110.000 hommes, pour la plupart anciens cavaliers ayant fait la guerre. L'artillerie comprend 350 canons, et l'on compte 14.000 mitrailleurs.

L'Etat-major comprend 72 des anciens officiers de l'Etat-major impérial et plusieurs spécialistes allemands sont attachés comme experts.

L'Aigle blanc de Pologne à MM. Millerand et Barthou

Judié paru, au « Moniteur de Pologne », des décrets signés du chef de l'Etat, conférant les insignes de l'Ordre de l'Aigle blanc à MM. Millerand, président de la République française, et à M. Barthou, ministre de la guerre, pour les grands services qu'ils ont rendus à la République polonaise.

Le changement de domicile ou de résidence

Le ministre de la guerre communique la note suivante:

Les hommes des réserves sont invités: 1° S'ils n'ont pas encore fait la déclaration de changement de domicile ou de résidence visée ci-dessus et à quelle classe qu'ils appartiennent à se présenter le plus tôt possible, porteurs de leur livret individuel, à la gendarmerie, soit à la mairie, soit enfin, pour les grandes villes, aux commissariats de police de la localité où ils viennent habiter; 2° S'ils appartiennent aux classes 1909 à 1917 et n'ont pas encore reçu leur fascicule de mobilisation, à réclamer cette pièce avant le 25 juillet au plus tard à la gendarmerie de cette même localité.

Les métallurgistes anglais acceptent une réduction de salaire

Les membres du Syndicat de la métallurgie ont voté à une forte majorité l'acceptation de la réduction des salaires.

Le « Daily Mail » enregistre cette décision comme un événement des plus heureux. Le « Daily Mail » prévoit une prochaine reprise des affaires, et cette opinion est partagée par les spécialistes, qui estiment que les usines peuvent désormais voler des prix véritablement intéressants. L'industrie selon toute probabilité, va donc reprendre son essor dès l'automne prochain.

La récolte de blé

Le président du Syndicat des blés donne les appréciations suivantes sur la récolte de cette année. On sait que la récolte 1920 a été évaluée à 65 millions de quintaux.

« On estime ici que la récolte 1921 sera de 80 millions de quintaux. Ce chiffre nécessitera l'importation de 10 à 12 millions de quintaux de blés étrangers, besoins, consommation et semences, dépassant 90 millions. La récolte à l'hectare est sensiblement supérieure à la moyenne et le blé nouveau est de qualité exceptionnelle pouvant donner 4 ou 5 kilos de farine de plus à l'hectolitre que l'année dernière. Cela nous suffira pas parce que nous

CHRONIQUE LOCALE

Distribution des Prix

La distribution des prix aux élèves du lycée Gambetta a eu lieu mercredi matin à 8 heures sous la présidence de M. Delmas, député du Lot, ancien élève du lycée.

Sur l'estrade dressée dans une des cours du lycée avaient pris place les autorités civiles, militaires.

M. Bénézet, professeur de philosophie, a prononcé un excellent discours qui fut vivement applaudi. Puis, M. Delmas, député, président, parle en ces termes:

DISCOURS DE M. DELMAS

Mesdames, Messieurs, Chers Amis, et Jeunes Camarades,

Permettez-moi, chers élèves, du lycée Gambetta, de vous appeler ainsi car je suis un ancien de la maison qui goûte aujourd'hui la joie de venir pour quelques heures reprendre place parmi vous... Si j'osais, je laisserais parler tout haut mes souvenirs sous ces ombres familières, dans le cadre austère et hospitalier de ces bâtiments séculaires...

Vous venez d'entendre une belle page d'histoire locale, d'histoire de France, interprétée, revécue, colorée par un esprit nourri aux belles sources, déjà mûri par l'expérience que donne aux jeunes hommes l'effort quotidien de la pensée et de la réflexion.

Vous évoquez, Monsieur Bénézet, emprunte au passé ce qu'il faut de brume pour la rendre imprécise et vraisemblable, ce qu'il faut d'irréel pour la rendre charmante, mais elle garde n'est-ce pas, la vigueur exacte d'une observation et presque le définitif d'un jugement.

C'est là le charme de votre conte et la fertilité de votre discours.

Je n'ai pas, comme vous, jusqu'à la vision: « expression imaginative d'une réalité. » J'arrêterai les rayons du projecteur qui vous fit apparaître sous sa blanche armure spectrale l'aigle de Bégon, dans le passé d'hier, passé très proche où vivent encore toutes nos émotions désespérément unies à la tristesse des morts prématurés et de jeunesse inachevées.

Vous dirai-je, jeunesse impatiente, déjà prête à rompre avec la vie ses premières lances, vous dirai-je quels cris de fraternité et d'amour montent de ces terres, hélas, trop fertiles, quelle moisson d'activité, quels espoirs inconnus se lèvent de ces champs de deuil et de mort?

A cette heure, en ce lieu, dans cette cour d'honneur, dans cette cour de classes du lycée Gambetta, il m'est difficile de séparer ma pensée du souvenir de vos anciens glorieux, des parents, des amis, des condisciples que j'ai connus ici et qui tombèrent pour la défense de la patrie.

Et je les sens tout près de moi, nos morts, nos chers morts, nos grands morts. La foi et la sensibilité sont plus clairvoyantes que la raison et le sens commun. Je n'ai pas besoin de les évoquer car ils sont là tout près, non seulement dans les cœurs des mères qu'ils ont laissés à jamais meurtris, mais aussi sur vos bancs, mes amis, dans les intervalles que vous leur laissez avec joie et fierté. Ils sont veus parce qu'ils ont tous, même ceux qui ne furent pas des forts en thème, une place immortellement acquise au Palmarès d'Honneur.

Ils sont veus parce que, tombés au cours de la manifestation collective la plus éclatante de la vie d'un peuple, ils furent désormais la solitude égoïste et recherché toutes les réunions, toutes les foules, toutes les assemblées, soit au grand jour sous les lourdes draperies de velours rouges framées d'or des cérémonies officielles, soit dans la pénombre discrète, près des sveltes piliers, dans la lumière doucement tamisée par les verrières des Cathédrales. Ils sont veus aussi pour recueillir l'hommage de notre gratitude qui doit être éternelle, car si la vie nationale a pu reprendre son cours, n'est-ce point à leur sacrifice que nous le devons?

« Enfants du Lot, camarades de lycée qui vintes il y a quelques années sur cette estrade cueillir les lauriers d'un premier effort, camarades de tranchées, amis par delà la Mort, figés aujourd'hui dans l'immortalité de l'Histoire, en ce jour de joie intime et familiale il m'est doux de sentir près de nous vos fils, vos mères inconsolables, vos veuves graves et recueillies qui sont comme votre ombre douiloureuse et vivante.

Où... ce sont vos fronts purs que je vais embrasser, ce sont vos mains cordiales qui vont se tendre et que je vais étendre, ce sont vos lauriers qui vont descendre...

O nos Morts qui êtes de cette fête, nous nous réjouissons parce que vous nous le permettez, parce que vous êtes là...

La foule en armes que vous fûtes s'est transformée en franchissant la Barrière de Vie.

Vous êtes aujourd'hui une grande famille, une assemblée idéale d'où se dégageant tant de préceptes de sagesse, tant de force calme, tant de douceur bienveillante, et tant d'émotion fraternelle que je ne puis penser à d'autres exemples que les vôtres pour ces jeunes gens qui m'écoutent.

Conseillers invisibles et silencieux, n'êtes-vous pas la conscience qui nous arrête? la volonté qui nous pousse? l'espérance qui nous berce?

Jeunes amis, les vacances vont donner à vos cerveaux le repos qu'ils méritent. Vous allez trouver loin de ces murs, en pleine nature, le réconfort et la liberté.

Vous allez devenir des hommes. Croyez-moi. Soyez bons; la Bonté est le parfum le plus vivace de la vie.

Aimez la Beauté; recherchez-la; elle se cache sous une fleur, on la devine dans un geste, on la retrouve dans le rythme berceur de nos rivières...

Passionnez-vous pour une idée; devenez les défenseurs d'une cause; ne vous laissez pas aller au scepticisme désœuvré, c'est un chemin creux, étouffant, bordé de mélancolie, de regrets superflus, et d'atristante jalousie.

Allez à la vie comme nous sommes allés au combat!

Nous avons gagné la guerre! vous nous apporterez, vous, les fruits de la paix.

Vos sentiments généreux, votre foi ardente dans l'avenir de la FRANCE et de la REPUBLIQUE consolideront nos morts!

Ces sentiments, ces idées, ces espérances, les voilà les fleurs idéales dont nous pouvons orner ces vastes plaines du Nord où notre Douleur va se poser.

Notre GAMBETTA s'écria un jour: « LA FRANCE RESTAURÉE pourra se présenter au monde et lui dire: Je suis forte, je suis invulnérable parce que je suis libre et pacifique. » Cette prophétie, vous devez la réaliser!

Nous vous avons donné une France libre et pacifique, que par vous elle soit à jamais forte et invulnérable!

Le beau discours du jeune et sympathique député est souvent interrompu par de vigoureux soubresauts.

Lecture du palmarès est ensuite donnée. Voici les noms des élèves le plus souvent nommés:

Mathématiques A et B. — Thévenon, (excellence), Labergue, Aguzon, Pouey, Fabre, Cazès, Prévot.

Philosophie A. et B. — Salgues de Génies, (excellence), de Roaldès René, Andrieu, Imbert, Ségué.

Préparation. — Miquel, (excellence), Clary, Ayzac, Michaud, Goudouche, Moliné, de Roaldès, Albert, Hébrard, Faurie, Barreau, Laborie, Roques, Carles, Marrou, Delfort, Constantin, Bruguière.

Préparation. — (section A. et B.). — Ségué, (excellence); (section C. D.): Ouvrier (excellence), Gaillard, Lescoul, Ollier, Borredon, Dalet, Toulouse, Tulet, Sasmayoux, Pellissier.

Troisième. — Lacombrade et Lagard (excellence), Carniol, Heldt, Gaigoubert, Clary, Lescallé, Heilhes, Gaélan, Larrive, Lassac.

Quatrième. — (section A.), Lagarde et Borries, (excellence), Rollés, Vernet, Hormières, Méliet, Québec.

(Section B.). — Rouquet, Galaup, Méchin, Regagnon, Degas, Laviolle, Philippon.

Cinquième. — (section A.), Delpech et Aragol, (excellence), Cances, Andrieu, Fontès, Lanfranchi, Gouaiac, Brody, Dilbac, Sathin.

(Section B.). — Sans, (excellence), Barbel, Frauciel, Vie, Guyon, Rullé, Pons.

ou, tout au moins, une allocution devant les professeurs, les familles et les élèves réunis. J'obéis aujourd'hui à cet usage traditionnel; et je le fais avec grand plaisir. Il m'est très agréable, en effet dans ce Quercy auquel je m'attache chaque jour davantage, de dire à la charmante jeunesse féminine ici présente, destinée à être une élite dans notre société, ce que cette société doit attendre d'elle pour la Patrie, où, depuis la guerre, hélas! la femme a maintenu la majorité numérique, et où, quoi qu'il arrive, elle est appelée à jouer un rôle de plus en plus important.

Si, un jour, les progrès déjà considérables du féminisme, modifiant nos institutions, lui donnent une influence personnelle directe sur le gouvernement du Pays, il faut que la femme française, ce jour-là, soit en mesure de soutenir avec force les responsabilités de son accession aux affaires publiques; il faut qu'elle soit préparée pour les nombreux et difficiles problèmes dont se compliquent aujourd'hui la vie des peuples; il faut qu'elle ait fait de fortes études, en s'y attachant avec tout le sérieux qui convient.

En est-elle capable, d'une manière générale, en dehors de quelques sujets exceptionnellement doués, elle qu'on s'est plu, souvent, dans certains pays étrangers, à représenter comme essentiellement frivole et légère. Pour en douter il faut ne la connaître pas, ou feindre de ne la pas connaître.

Certes, là où l'on considère que, pour le sérieux des études, il faut nécessairement le sérieux du visage, de l'attitude et même du costume, comme de la pensée, on pourra décider l'inaptitude des physionomies souriantes, des chapeaux capricieux et des robes aux modes capricieuses et des allures un peu dégagées, ainsi que des idées primesautières; on dira que les femmes jolies, gracieuses et coquettes sont toutes des êtres sans cervelle. On le dira surtout, — du côté féminin, — dans les pays où la femme est laide et sans grâce. On le dira sans doute aussi dans beaucoup d'autres où le charme de la Française éclipsé désagréablement celui des rivales.

Faut-il donc être lourde, sévère et morose pour aborder l'algèbre, la chimie et même la morale? Faut-il, pour les graves devoirs, le geste et le masque de la tragédie? Nous avons pu, dans les tragiques années de la guerre, en faire l'expérience.

Quand nos combattants admirables, après les attaques et les contre-attaques continuelles sous la pluie de fer et de feu des engins infernaux qu'inventa le génie de la Destruction, couverts de blessures, exténués, hors de combat, s'échouèrent en nombre infini dans les hôpitaux de l'intérieur, en proie à la souffrance démoralisatrice, au désespoir des infirmités irrémédiables, qui donc sut trouver des remèdes à leurs maux? Qui donc sut panser efficacement à leur chevet, les plus cruelles plaies du corps et de l'âme?

Ces jeunes femmes et ces jeunes filles qu'un observateur superficiel, à la veille du cataclysme mondial, dans les bals et dans les fêtes où régnait l'insouciance, pouvait croire invinciblement adonnées au culte du plaisir et de la frivolité, oisives, incapables du moindre effort sérieux, on les vit alors se consacrer jour et nuit, sans relâche, aux soins les plus pénibles, souvent même les plus rebutants, non pas avec la mine austère et l'air de gravité que croient devoir revêtir, pour leur donner plus d'importance, ceux ou celles qui exercent avec pédantisme de délicates fonctions, mais, — dans leurs rôles d'infirmières attentives, soigneuses, chaque jour plus expérimentées, plus averties de la gravité de leur tâche, plus émus de la multiplicité grandissante des affreuses blessures et des affreuses douleurs, — avec la volonté d'enfermer au fond d'elle-mêmes leur tristesse infinie, pour présenter à toutes ces malheureuses victimes la douceur de leurs clairs regards, de leurs sourires réconfortants et de leur coquetterie charmante, dans leur costume d'une élégance simplifiée et sous la jolie coiffe laissant passer ca et là quelque boucle brune ou blonde.

Que de miracles réalisés par tant de grâce exquise et de belle humeur associées à tant de sagesse et de dévouement admirables!

La femme française est, je le crois bien, à peu près la seule qu'on puisse sans inquiétude voir se livrer aux travaux absorbants des Sciences et des Lettres, parce qu'elle est à peu près la seule à pouvoir le faire avec force sans perdre ces qualités gracieuses et légères qui sont les charmes attribués de toute nature vrainement féminine.

C'est donc, mesdemoiselles, avec une joie sans mélange que nous verrons chaque année un plus grand nombre d'entre vous s'élever vers les hauts grades universitaires pour acquérir des titres aux plus hautes situations. Certains esprits, et non des moindres, s'inquiètent à la pensée que la Médecine, le Barreau, la Littérature, les Facultés, les grandes Administrations, la Politique, puissent être envahies par le féminisme au détriment des foyers désertés et au préjudice des privilèges masculins traditionnellement considérés comme intangibles dans des places réservées. Mais la diffusion de l'instruction, — nous l'avons depuis longtemps constaté — par le développement de l'enseignement primaire

DISCOURS DE M. LE PRÉFET.

Mesdames, Messieurs, Jeunes Elèves, Un usage veut que, dans toute distribution des prix ayant quelque solennité, le président prononce un discours.

et des enseignements professionnels, — loin d'aboutir à un encombrement des débouchés dans les différentes carrières, en crée de nouveaux partout où l'activité intellectuelle, avide de se propager, répand son ardeur et sa force expansive. Quant à l'unité du foyer, elle ne peut pas être mieux défendue que par la femme cultivée, plus intelligente, mieux informée des devoirs de la maternité et de l'importance essentielle de la cellule familiale. Les femmes vraiment instruites, qui ne furent ni « Les Femmes Sauvages », ni « Les Précieuses Ridicules » de Molière, ne sont pas non plus les déshéritées mondaines de nos jours, à qui manque l'esprit de famille. Du reste, il n'est évidemment pas question que la femme soit la concurrente de l'homme ni qu'elle exerce de la même manière, dans la même étendue et avec la même assiduité, les diverses fonctions sociales qu'il a presque seul occupées jusqu'ici et dont certaines, même, lui sont, à elle, matériellement inaccessibles. Bien plus : son rôle, près de lui, peut être considérable, sans qu'elle en exerce aucune. Car, au fond, elle n'est pas faite pour rivaliser avec l'homme, mais pour le compléter, suivant la loi de Nature, dans le domaine des choses de l'esprit comme dans les autres domaines. Généralement plus perspicace, plus sensible, plus persuasive, plus enthousiaste, elle peut être l'affinement de sa pensée, la délicatesse plus tendre de ses sentiments, la sensibilité plus vive de ses impressions, le réconfort de son âme, l'exaltation de ses qualités et de ses belles initiatives. Si elle est tout cela, si elle est l'ange du foyer, si elle est la bienfaitrice éternelle de l'homme intelligent et bon, qui, pour être plus intelligent, et meilleur, et plus décidé, a besoin de sentir près de lui l'influence d'une âme délicate et fine et ardente, elle n'aura pas eu besoin, pour être utile à son Pays, d'y avoir rempli personnellement quelque situation sociale importante : elle l'aura grandement servi, en rendant plus grand et plus fort le bon ouvrier de la gloire ou de la fortune nationale.

Mais, pour être tout cela, pour jouer son rôle de charmeuse influente, il lui faut, avec la grâce légère, l'autorité que donnent de solides connaissances et notamment la pratique des humanités. Cette forte instruction classique, Mesdemoiselles, vous est devenue plus complètement accessible depuis votre dernière rentrée scolaire, grâce à l'heureuse initiative de l'éminent homme d'Etat à qui la ville de Cahors doit déjà tant d'autres réalisations avantageuses et qui s'est attaché à faire ériger en lycée votre ancien collège. Il était tout naturellement désigné pour être le protagoniste de cette réforme instructive, lui dont la haute culture exerça une particulière influence dans l'Economie Politique, dans le Barreau, dans les Lettres, dans tous les domaines de la pensée et dont la personnalité rayonne non seulement au-dessus du département du Lot mais parmi les plus hauts sommets de la France intellectuelle. Je suis heureux d'avoir été appelé à la présidence de la première distribution des prix du lycée de jeunes filles de Cahors, et, à cette occasion, d'avoir de justes éloges à décerner à sa Directrice et à ses professeurs savants, dignes de la grandeur de leur tâche. Je termine en félicitant les lauréates de cette année et toutes celles qui se sont distinguées dans la mesure de leurs moyens en cultivant et en ornant leur esprit, d'augmenter le Patrimoine commun d'Intelligence, de Beauté morale et de Sagesse qui place la France républicaine au premier rang des Nations.

Comme durant la distribution des prix du lycée Gambetta, un excellent orchestre dirigé par M. Barreau s'est fait entendre au cours de la cérémonie. Voici les noms des élèves qui ont été le plus souvent nommés : **Cinquième année.** — Mlles Julia, Philippe, Dublan, Dussault, Guiraudet, Pous, Ayrol, Sindou. **Quatrième année.** — Mlles Oriat, Vizzavona, Molinié, Faugé, Toulouse, Mengoni. **Troisième année.** — Mlles Costes (excellence), Lafage, Fères, Grimal Odette, Grimal Yvonne, Guérin, Lapergue, Riou, Pégorier, Sasmayou, Méridonne, Fournier, Marty. **Deuxième année.** — Mlles Garrigues (excellence), Herly, Rotoué, Lhermy, Mispolié, Bouzou, Couillaud, Viardot, Souffès, Linon, Garrigues, Chastan, Cosse, Lagrèze. **Première année.** — Mlles Delac, Fournier, Ollier, Romeu, Gaetan, Lafage, Rey, Leygues, Caillou, Mispolié, Lodes, Sanihi, Bratieres, Chiffrey, Javouin, Thévenon, Rotours, Austroy, Milhat, Richard, Sens, Auzil, Pétit, Grélas, Lodes, Souda, Vaisières, Dutours, Mattei, Fournier, Malbec, Lodes, Guérin, Duthil. **Classes primaires (1^{re} division).** — Mlles Fabre, Romeu, Tassart, Chastan, Roques, Salié, Maury. **(2^e division).** Mlles Franqueville, Touriol, Astier, Servant, Auzil, Caudezaignes, Rapatel, Méchin, Manriès, Dulac, Constans, Chausse, Gaetan, Vayssel. **Première Primaire (1^{re} division).** — Mlles Houéry, Jaubert, Massip, Roullin, Robinet, Mercie, Bose, Tulle, Vayssel. **(2^e division).** — Contou, Larnaudie, Sastres, Roullin, Rajade, Péchère, Fraysse, Faurie, Boissac. **Classe enfantine (1^{re} division).** — Mlles Adam, Amadiu, Chiffrey, Constans, Feydel, Méchin. **(2^e division).** — Mlles Conte, Duthil, Gallié, Garna, de Lamoignon, Pradels. **(3^e division).** — Mlles Barreau, Crassous, Dablane, Duvergier, Guiraud, Mierville, Tardieu, Igédis, Gautier, Bénard.

Brevet supérieur
Sont définitivement reçus au Brevet supérieur :
MM. Auricoste Fournié, Fumat, Garrigues, Perret, Sériyès.
Mlles Ayrolles, Biassette, Conte, Duplanc, Issendou, Lacam, Laporte, Péliissier, Rouget, Sénac, Vayssé.

Concours de dessin
Nous annonçons avec plaisir qu'au 22^e Concours International de dessin organisé à Paris par le « Moniteur du dessin » et jugé en juin, le lycée Gambetta a obtenu un réel succès.
Sur 675 candidats ont été classés :
7^e Vermet Paul, diplômé de médaille de bronze ; 27^e Sans G. ; 48^e Auguste Vic. Parmi les enfants de 13 ans et au-dessous le 24^e est Sourdoure, le 30^e Barbet.

Postes
Sont nommés facteurs ruraux : à Bétaille, M. Chambon ; à Concois : M. Mignot, à Montcuq, M. Ricros.

Il y a eu beaucoup de fêtes !

Le 14 juillet 1921, à Cahors, n'a pas été brillant. L'orage du mercredi soir y fut bien pour quelque chose, puisque la retraite aux flambeaux, le concert par l'Avenir Cadurcien et les enfants des écoles ne purent avoir lieu.

Mais le programme était si peu chargé que ce concert et cette retraite supprimés, il ne resta rien pour donner, en ce jour de fête nationale, un peu de distraction au public.

On ne peut pas dire, en effet, que « la distribution du pain aux indigents » bien qu'insérée au programme des fêtes, soit une attraction sensationnelle. Aussi bien, il paraît étrange qu'on puisse faire de cette distribution de pain un article d'un programme de fêtes, comme cela se produit dans la plupart des villes.

C'est probablement pour justifier la fameuse formule : du pain et des jeux, qu'on fait imprimer sur l'affiche cette distribution de pain aux indigents. Car, où est l'attraction ? Et quelle satisfaction peut éprouver le public à la vue de loqueteux et... d'autres qui, à une heure déterminée, vont chercher un pain de 4 livres au bureau de bienfaisance.

Cette charité est trop publique : elle est choquante. Qu'on la fasse, certes, mais qu'on la raye du programme des fêtes.

La revue des troupes ayant été supprimée, — et on a bien fait — la population de Cahors a déserté les Boulevards et le mariage des rosiers est passé presque inaperçu.

Somme toute, s'il n'y avait pas eu le concert organisé, en dehors du programme officiel, sur la terrasse du Café de la Promenade, on pourrait dire que la fête nationale n'avait pas été célébrée à Cahors.

Pauvre 14 juillet 1921 ! Où sont les enthousiasmes, les belles manifestations, les attrayantes distractions d'autan ! Serait-il vrai qu'il n'y aurait plus que scepticisme, indifférence à l'égard de cette fête vraiment populaire, républicaine ?

Nous ne le pensons pas. Si le 14 juillet a été terne, cette année, il faut l'attribuer — admettons-le ! — à ce que trop de fêtes ont eu lieu à Cahors, en quelques semaines.

Et quelles fêtes ! Deux même, ont été présidées par des ministres. Elles ont été toutes... superbes. Nous l'avons dit dans nos comptes rendus.

Eh bien ! il faudrait faire moins de fêtes, voilà tout. La jeunesse ne se fatigue pas de danser, mais le public qui participe aux fêtes, c'est-à-dire qui donne pour les fêtes occasionnelles sa fatigue de donner.

Comme on l'a dit bien souvent, mieux vaut des réjouissances bien organisées, qui attirent pendant 2 et 3 jours des visiteurs que plusieurs fêtes qui ne groupent qu'une minorité intéressée.

Cela, on le disait hier quand on constatait le peu de réjouissances publiques et on regretta sincèrement qu'une fête de 14 juillet fut si triste, à Cahors !

Souhaitons que l'an prochain il y ait moins de fêtes d'occasion et que le 14 juillet reste la fête populaire, la fête républicaine, la Fête Nationale.

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur
Sont promus chevaliers de la Légion d'honneur :

Pillat, lieutenant au 7^e. Officier d'une grande bravoure et d'une rare énergie. S'est remarquablement comporté dans toutes les affaires auxquelles il a pris part. Plusieurs citations.

Sarotte, sous-lieutenant au 7^e. Officier plein de courage et d'allant. A été grièvement blessé le 30 mai 1918 pour la deuxième fois.

Guignier, adjudant au 7^e. Sous-officier d'une magnifique bravoure et d'une énergie peu commune. A donné toujours le plus bel exemple d'abnégation et de sacrifice. Médaille militaire.

Bastin, capitaine au 7^e.
MM. Lacaze, avocat à Cahors ; Grimal, président du Tribunal civil de Cahors ; Docteur Souilhé, à Gramat.

Nos sincères félicitations aux nouveaux promus.

Médaille militaire
La médaille militaire est attribuée aux adjudants Delfau et Thau, du 7^e d'infanterie.

Conseil d'arrondissement
Le Conseil d'arrondissement du Lot se réunira le 1^{er} août 1921 pour la première partie de sa session.

Compatriote
Notre compatriote, M. Pierre Besse, avocat à Paris, très versé dans l'étude des questions économiques, vient de publier, dans la *Renaissance*, deux articles, dans lesquels il préconise une politique internationale des matières premières. Celles-ci sont nécessaires à la vie industrielle de chaque nation.

Or, avec la libre concurrence, elles sont accaparées par les plus riches, M. Besse demande, avec juste raison, que la Société des Nations crée une sorte de comité international lequel accèterait toutes les matières premières aux producteurs et les revendrait aux consommateurs, à un prix uniforme et en quantité proportionnée à l'importance de leur industrie. Garantir à tous les pays l'égalité d'approvisionnement et parité de prix, par la consolidation la paix, voilà le but. Une internationale, seule, est apte à l'atteindre.

Retraites ouvrières
Sur le tableau d'avancement des retraites ouvrières, nous relevons le nom de M. Péliissier, chef de service du Lot qui est proposé pour la 5^e classe et de M. Courtau, auxiliaire permanent pour la 5^e classe. Félicitations.

Tentative d'assassinat
Dans notre numéro de mercredi, nous annonçons qu'un crime avait été commis à Soullaguet. Effectivement deux rôdeurs, les nommés Marsahert et Detailliers, sujets belges, habitant Cahors, avaient pénétré dans la maison de M. Vilard, maître de Soullaguet et, après avoir frappé à coups de pied et de poing Mme Vilard et sa sœur, fouillèrent les tiroirs et s'emparèrent d'une somme de 60 francs.

Ils ont été arrêtés mardi soir en gare de Gourdon.

La Fête du 14 Juillet

La sonnerie des cloches, les bombes annoncèrent la fête du 14 juillet mercredi soir à 7 heures. Mais dès 6 heures, un article du programme de la soirée du 13 avait été exécuté : à 6 heures, la distribution du pain aux indigents avait eu lieu.

Le reste du programme, illuminations, retraite aux flambeaux, concert devant l'Hôtel de Ville a été renvoyé à l'année prochaine à cause de l'orage qui éclata sur Cahors vers 8 heures et demie.

L'attraction de la matinée du dimanche fut le mariage des deux rosiers. Dans la journée, les Cadurciens qui se rendirent à l'Aviron profitèrent d'un peu d'ombre sur la plage de Regourd, assistèrent à des jeux nautiques et eurent le plaisir d'entendre notre excellente fanfare l'Avenir Cadurcien.

Le soir, les monuments publics furent illuminés et sur les Allées d'Énelon un concert fut donné par l'Avenir Cadurcien au cours duquel le public apprécia une fois de plus la belle voix de l'excellent baryton M. Coldefey. L'Avenir et M. Coldefey furent fort applaudis.

Après le concert, un bal public auquel prirent part de nombreux couples fut donné sur les Allées jusqu'à deux heures du matin.

La principale attraction fut le concert instrumental et vocal sur la terrasse du Café de la Promenade.

Un public nombreux se pressait sur la place de la République et applaudissait vigoureusement les musiciens et les chanteurs qui ont procuré le plaisir d'entendre les vieux airs chantés jadis par l'Orphéon de Cahors.

Une représentation cinématographique intéressa vivement le public.

Telle fut la fête du 14 juillet 1921 à Cahors.

Nouveau docteur
Nous apprenons que le Docteur Jean Peindarie, gendre du Docteur Gels et fils du Docteur Peindarie de Montcuq, vient de s'établir à Cahors, 24, rue Clemenceau. Ce jeune docteur, ex-moniteur d'Académie pathologique de la Faculté de Paris, diplômé des cours de Laënnec sur la tuberculose pulmonaire et diplômé de Bactériologie de la faculté, compte se lancer dans la médecine générale et les applications du laboratoire à la clinique. Il prendra sous peu le laboratoire du dispensaire antituberculeux de Cahors et mettra ses connaissances à la disposition de ses confrères régionaux.

Mairie de Cahors
Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que l'inventaire des plantations de tabac commencera dans la commune de Cahors le 18 juillet courant.

Taxe de la viande
Le Maire de Cahors a pris l'arrêté suivant sur la taxe de la viande :

Art. 1. — Les viandes de boucherie sont classées comme suit et seront vendues aux prix suivants :

Paragraphe 1. — Bœuf : Filet, hors taxe. Bifteck sans os, faux filet, rumsteak, tranche grasse exclusivement, 9 fr. le kilo.

1^{re} Catégorie. — Avec os : tendre de tranche, colotte, gîte à la noix, entre-côte, 7 fr. le kilo.

2^e Catégorie. — Patechon, cote, taton de collier, rognons de graille, bavette d'alouay, plats de côtes découvertes, 6 fr. le kilo.

3^e Catégorie. — Collier, pis, gîte, plats de côtes couvertes, surlonges et jous, 4 fr. le kilo.

Paragraphe 2. — Veau : Cuisson sans os, 9 fr. le kilo.

1^{re} Catégorie. — Avec os : Cuisson au rouelle et longe, carrés couverts, 7 fr. le kilo.

2^e Catégorie. — Epaule, poitrine, côtes découvertes, 6 fr. le kilo.

3^e Catégorie. — Poitrine, collet, débris de cotelettes, 5 fr. le kilo.

Paragraphe 3. — Mouton, brébis, agneaux.

1^{re} Catégorie. — Gigot, carrés ou cotelettes et longe, 7 fr. le kilo.

2^e Catégorie. — Epaule, 6 fr. le kilo.

3^e Catégorie. — Poitrine, collet, débris de cotelettes, 3 fr. le kilo.

Convocation
L'association des Retraités civils et militaires du Lot, tiendra son assemblée générale le dimanche, 24 juillet courant, à 15 heures dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Tous les membres adhérents de cette association sont instamment priés de bien vouloir assister à cette réunion dont voici l'ordre du jour :

1^o Lecture du procès-verbal de la dernière séance.
2^o Exposé de la situation morale et financière de l'Association.
3^o Modification du règlement intérieur.

4^o Modification du point de départ de l'année financière.
5^o Propositions et vœux divers.
6^o Election des membres du bureau.

Régates
L'Aviron a participé le jour du 14 juillet aux régates de Montauban. L'excellent skiffleur Henras s'est classé 2^e derrière Marmande.

L'équipe Lacoste, Henras, Audoubert, Combalbert, Péliissier barreur, est arrivée première à cinq longueurs dans la course en yole de mer.

Société de pisciculture du Lot
L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture aura lieu le samedi 16 juillet 1921 à 8 heures et demie précises à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :
1. Organisation d'une journée de fête et d'un concours.
2. Questions diverses.

Le Secrétaire.
Conseil de guerre de la 17^e région
Séance du 12 juillet
Outrages et menaces à un supérieur
Le soldat Léonce Balas du 7^e régiment d'infanterie, détaché au centre régional d'instruction et de rééducation physique du 17^e corps d'armée comme coiffeur, âgé de 21 ans, originaire d'Agen, est coupable d'avoir outragé par paroles le capitaine de service chef du Poste de police de la caserne Valentin à Agen, qu'il savait être son supérieur et de plus, d'avoir refusé d'obéir. Le conseil le condamne à quatre mois d'emprisonnement avec sursis.

Musardises à 34 degrés à l'ombre

Air : Calédonnaises. Paul DELMOT.

Sur tout le globe, à ce qu'il paraît, l'été a débarrassé sans frais, d'façon violente : Les ardeurs du mois de juillet Depuis huit jours sont à souhait Caniculautes.

Du beau soleil d'or, les rayons N'ont rien perdu de leur aplomb. Sous la feuille. Tout le monde cria : Et la sœur Qui commença la mer, par cet chaleur, A l'fond saisi... (Alphonse Allais)

Le thermomètre court l'iguilleou Et, comme la veuve de Malborough, Monte et s'échauffe. Le ciel, limpide et brailant, Se transforme chaque jour en Surface de chauffe.

Contre la soif, rien ne Prévoist. Phoebus liquéfie les cerveaux. Dans les auberges On lance d'une molle voix : Garçon ! de tout faux cols que soient Vos demis-Vierges.

Un Humoriste très malin Qui étudie soir et matin L'lessons Descartes, M'écrivait : Mon vieux, jour et nuit, Cet été j'Pense, donc je cuis : Je jerde la carte !

Chaque jour, sous l'azur vermeil, Chacun à sa place au soleil ; Sans aller jusqu'à l'ellespond On brunit et la Grèce fond Comme loque à terre.

Les exploiters et les gredins Qui nous vendent cher du Vil grain Aux heures sombres, Pour rallier l' Jug's d'Instruction A la chaleur d' leurs convictions Se metnt à l'ombre.

Les Cabots des Cafés-Concerts Remontent par bande à la mer A toute allure : A l'orchestre, les airs sont lourds Tous les Théâtres sont des fours, Et jouent Clôture !

Armand LAGASPIE.

Lycée Gambetta
M. Heldt, professeur de sixième au lycée Gambetta est nommé professeur d'allemand au lycée de Montauban.

Orage
Mercredi soir, un orage à éclat sur Cahors. Jusqu'à 10 heures et demie une pluie abondante est tombée sur la ville. Vendredi soir vers 7 heures le temps s'est couvert et peu après une très forte pluie a arrosé la ville et ses environs.

Tombée par la fenêtre
Mme Pécoré, employée à la gare de Cahors, en ouvrant la fenêtre de sa chambre, jeudi matin, perdit l'équilibre et tomba du deuxième étage dans la rue de la Banque.

Dans sa chute, elle s'est fait de graves blessures aux jambes. Elle a été transportée à l'hospice où elle a succombé vendredi après d'horribles souffrances.

Sauvetage
Mercredi soir, vers 6 heures, M. Adam, le négociant en vins bien connu de notre ville prenait son bain dans le Lot, au-dessous de la chaussée de Saint-Georges, lorsqu'il aperçut un baigneur perdre pied et couler. Nul nageur ne se trouvait présent et quelques témoins assistaient impuissants aux efforts du malheureux qui allait disparaître.

M. Adam arriva à temps et put le ramener sur la berge où des soins immédiats lui furent donnés.

La situation agricole
L'Office public les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Lot :

Compromis par endroits à la suite des orages de début de juin, la récolte de blé annoncée, dans l'ensemble, comme devant être moyenne. La levée des plantes sarclées s'est faite, en général, dans de bonnes conditions, mais la sécheresse de juin a considérablement gêné leur développement. La fenaison se fait dans des conditions favorables, mais la récolte de fourrage est très déficitaire.

Etat-civil de la Ville de Cahors
Du 9 au 16 juillet 1921

Naissances
Bru René-Jean-Marie, rue Port-Bullier, 8.
Becmer Yves-Jean-Pierre, rue des Cadourques, 2.
Danglas Maxime, rue Président-Wilson.
Nouilles Jean-Pierre-Eloi-Arnaud, au Payrat.

Bosc Jean-Louis-Antoine, rue Président-Wilson, 18.

Publications de mariages
Bras Louis-Jean, cultivateur à Cahors-Artis et Terret Marguerite-Nancy, s. p. à Cahors-Gavaniès.
Bonnet Marcel, soldat au 7^e à Cahors et Bassié Henriette-Anne, tailleur à Bordeaux.

Savayge Achille-Pierre-Joseph, charretier, rue des Boulevards, 10, et Chantal Ida, s. p., faubourg Cabazat.
Planacassagne Jean-Pierre, brasseur, rue du Cheval-Blanc, 17, et Rouquié Louise-Edmonde, s. p. à Cahors-Larroque.

Mariages
Tocaven Georges-Noël-Jean, bourselier, Boulevard Gambetta, 19, et Chaillot Alice-Louise, s. p. à Cahors.
D'Armagnac de Castanet Ludovic-Marie-Joseph-Jean, propriétaire et Derode Charlotte-Marie-Michèle, s. p.

Décès
Gouzard Henriette, veuve Défosé, 43 ans, s. p., rue Rousseau.
Bénard Georges, 23 ans, pâtissier rue Joffre 6.
Mourgues de Carrère, Marie-Jeanne-Marguerite, veuve Roux, 67 ans, s. p., rue Neuve-St-Barthélémy.
David Louis, 47 ans, s. p., rue Président-Wilson.
Paul (Jean-Marie) 4 mois, rue Président-Wilson.
Caminade Joséphine, veuve Contou, 66 ans, s. p., rue Brives, 36.

MESDAMES, M. PÉDOPITCH donne gratuitement des conseils précieux pour les soins du visage contre les rides, points noirs, taches de rousseur, dartres, duvets, etc...

Soins spéciaux contre la chute des cheveux, enlève les cors, ongles de peridrix, oignons, ongles incarnés sans aucune douleur. Grand choix de postiches modernes. 4, rue Marchal Poch, CAHORS.

UN NOM !
Retenez le nom de **Saint-Martial** et répétez-le à ceux qui souffrent de l'entérite.

Les Vertus des Plantes
L'humanité manie les plantes depuis ses origines ; et cependant nous ne savons reconnaître encore tout ce qu'œuvre d'horizons l'étude de la botanique médicale. Cette science nous apparaît presque comme à ses débuts. La consulter, la considérer comme elle doit l'être, à la façon d'une nécessité, c'est chercher dans les lois de la vie des éléments précieux et réels, riches et favorables pour conserver et améliorer la santé de tous ceux qui souffrent.

Herboristerie médicale, Villa des Tours, quai Cavaignac, CAHORS.

Maxou
Election du 10 juillet. — M. Bru Georges, adjoint au maire a été élu maire en remplacement de M. Bertrand, maire, décédé.

Les Junies
Mort pour la France. — Le 8 juillet dernier sont arrivés aux Junies les restes mortels du soldat Etienne Dupuy, classé 1892, mort pour la France, à Châlons-sur-Marne, le 28 juin 1916. La cérémonie fut des plus simples mais réellement grandiose par le nombre des assistants. Tous les mobilisés qui eurent l'honneur d'écouter à la fournaison y assistèrent en cortège et le drapeau voilé de crêpe était porté par Frédéric Paves, grand blessé décoré de la médaille militaire et de la croix de guerre. Le cercueil disparaissait sous les fleurs et la vedette des pompiers le transportait au cimetière. M. Solmiac, maire, a prononcé le discours suivant :

Messieurs, Messieurs, Voici la première arrivée dans notre commune des restes si glorieux des poilus de nos chers Morts.

Il y a un peu plus de deux ans, quand le 11 novembre 1918 l'armistice fut signé, un frisson de joie secoua la France entière et trente millions de poitrines, oppressées par l'atmosphère cauchemard, se dilatèrent en exclamations délirantes.

Le Poilu vainqueur, un peu dédaigné de la gloire impénause dont on l'arçait, fête, choyé, fit plus tard sa rentrée triomphale. Celui-là retrouva avec l'affection des braves chers, le petit coin de terre où il avait, jadis, connu le bonheur et dans sa joie de revoir au foyer familial, sa femme, son enfant, il avait peu à peu revécu, bercé par la douceur des caresses, il oublia un instant les souffrances passées, le fracas des batailles, la boue des tranchées, les heures d'angoisse de folie, le sang répandu.

Mais il y eut des foyers où l'absent tant aimé et longtemps attendu, ne revint pas. Il y eut des parents, des épouses et des pauvres petits qui continuèrent à verser des larmes et qui, cependant, ceux-là mieux que tous, ce qui est le cas de beaucoup d'autres, même lorsqu'ils se terminent par des victoires.

Cependant ces Morts reprennent eux aussi le chemin du retour et leur entrée solennelle et impressionnante réveille en nous la foule des souvenirs endormis :

On s'est battu pendant plus de quatre ans, forcément l'Allemagne casquée et bottée. Nous avons laissé sur les champs de bataille un grand nombre de nos camarades. M. Méraud, l'Yser, Verdun — un million et demi de morts. Et là fallu le sacrifice de tous ceux, les nôtres, et de bien d'autres encore, pour éviter, au village de nos villages, le tumultueux et insupportable ennemi qui nous avait provoqué, pour qu'un jour se levât meilleur, pour que la Justice et le Droit primassent la Force, pour éviter le retour de la guerre maudite, pour que la vie fut plus douce, pour que les enfants, à leur retour, ne fussent pas exposés aux mêmes misères que nous.

Eh ! bien, c'est pour tout cela et rien que pour cela, que les Français se sont battus et qu'ils ont souffert, et que nous, nous, si chèrement payés, riches de si belles promesses, ne pas leur être volés.

Etienne Dupuy, ce brave territorial à la figure sympathique et réjouie, que vous avez vu passer, avait eu lui aussi la claire vision du but à atteindre. Il avait un jour à son fils, à son cher Alban alors âgé de moins de quinze ans : « Ta mère me dit que tu travailles bien et que tu es très obéissant, je suis content de toi. Tu es bien jeune pour tant travailler et de plus, tu es pauvre, mais nous faisons tous notre devoir, pour toi que l'on se bat, pour qu'il n'y ait plus de guerres. Que Dieu nous donne la victoire ».

Le 30 juillet 1914, Etienne Dupuy était mobilisé dans le même régiment que nous, dans les communications. Un mois après, il fut momentanément dans son foyer. En février 1915 il fut rappelé au 130^e R. T. I., incorporé quelques jours après au 132^e et envoyé aux Ardennes, service des Etapes. Il accomplit la plupart de ses travaux, mais ne put jamais aller à l'arrière du front et enfin, en 1916, il devint fossoyeur et fut chargé avec d'autres camarades de l'entretien d'un cimetière militaire à Châlons-sur-Marne. C'est là qu'il mourut d'un cancer de la neurasthénie profonde le 28 juin 1916.

Sous des allures de bonhomme un peu rude, Dupuy était un doux et un sentimental, j'en prends à témoin les nombreuses lettres que j'ai lues et que je conserve précieusement. Et, dans son esprit, le sort à voulu que cet ancien tapin d'un régiment d'active, qui conduisit au conseil de révision, à Catus, tambour battant et drapeaux déployés, tant de jeunes conscrits légers de leur âge, se trouvât, en arrivant, si enthousiastes, fut obligé de recueillir plus tard leur pauvre dépouille que la mitraille avait fauchée et de leur creuser de ses propres mains la fosse où ils allaient dormir loin du choc fatal, mais dans une immortalité de la gloire, leur dernier sommeil. Il mit à ce triste ouvrage tout son cœur, tout son respect, toute son attention affectueuse. Une de ses lettres dit : « Aujourd'hui il y a eu et c'est un beau temps qu'il a fait pour les jolies fleurs que nous cultivons sur les tombes de nos braves camarades morts ».

Il était des périodes, après ce que dans notre langage militaire nous appelons « des coups de tonnerre », le métier de fossoyeur ne chômait pas. Les cimetières, voisins des hôpitaux d'évacuation s'agrandissaient et se peuplaient rapidement ; aussi le spectacle si souvent renouvelé de tant de misères, de tant de déresses, de tant de jeunes vies éteintes, leur donna irrémédiablement les nerfs trop sensibles du pauvre fossoyeur qui dort là.

Je m'incline bien bas devant ce ceruciel et je m'associe à la douleur profonde de cette épouse que la guerre a rendu veuve prématurément et de ce fils que le destin a privé trop tôt de l'affection d'un père.

Mais l'occasion de cette première cérémonie n'est pas un autre devoir à remplir ? Je ne dois pas devant cette tombe déplorer le souvenir de ceux que l'on désigne simplement du mot « disparu » de tous ceux non identifiés qui dorment là-bas, perdus à jamais, sous cette terre sacrée que les ongles et les mitons ont bouleversée et qu'ils ont arrosée de leur sang ? Ils y dorment souvent côte à côte avec le hochet, soit léger, — mais si, parfois, les morts causent entre eux, ne pensez-vous pas qu'ils doivent en commun maudire ces barbares hécatontes ?

bes et avec elles tous ceux qui les préparent ou les provoquent.

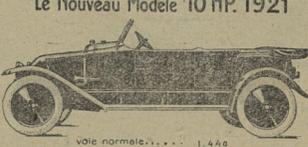
A tous les enfants des Junies qui ont consenti l'ultime sacrifice pour sauver la Patrie et avec elle l'humanité toute entière, à vous qui ne rejetez pas cet acte des morts, j'adresse l'expression émue de notre admiration, de notre reconnaissance, de notre impénétrable souvenir.

Et vous, mes enfants, qui faisiez de la guerre, de vos jeunes les plus amusants tandis que vos parents et vos frères la faisaient là-bas tragiquement vraie, vous dont les jeunes cerveaux ne pouvaient concevoir le drame poignant qui se déroulait bouleversant le monde, regardez ce ceruciel que le regard de nos parents en vos plus beaux jours d'une caresse et souvenez-vous.

Souvenez-vous que tous ces héros sublimes d'abnégation et de courage sont morts pour que vous puiss

Bannes
Insolation. — M. Coudere, l'un des facteurs, descendant une partie de la commune de Bannes, a été frappé d'insolation. Un congé de dix jours lui a été accordé.
Chute. — Les époux Laroche, étaient hier matin dans leur prairie en train de charger du foin, Mme Laroche était sur le char et perdait l'équilibre à la suite d'un mouvement brusque des vaches, fit une chute d'une hauteur de deux mètres environ. Elle s'est fait quelques contusions sans gravité et sera quitte avec quelques jours de repos.
Gourdon
Foire. — La prochaine foire de Gourdon se tiendra vendredi 22 courant.
Légion d'honneur. — Notre sympathique compatriote M. Julien Delmas, lieutenant au 76^e territorial, vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Nos meilleures félicitations.
Poullier transféré à Cahors. — Hermin Poullier, très connu de nos lecteurs, par les nombreux vols qu'il a commis dans notre région, vient d'être transféré hier vendredi, à la prison de Cahors.
Orage. — Après une canicule exceptionnelle comme on n'en avait pas vu depuis 50 ans, plusieurs orages viennent de se déchaîner sur notre région. Celui du 13, qui a été de beaucoup le plus violent était chargé de grêle, qui a occasionné de sérieux dégâts aux récoltes sur pied; celui du 15, nous a valu une pluie bienfaisante, désirée depuis longtemps par nos braves agriculteurs.
Fête Nationale. — La Fête Nationale a été célébrée avec son éclat habituel. Dans l'après-midi a eu lieu, dans la cour de l'école des garçons, la journée dite des « Paparottes », sous la présidence de M. le Maire et du directeur de la municipalité M. Mazel, pasteur. Elle a été très réussie et la vente des insignes a été fructueuse. L'Union Musicale a prêté son gracieux concours et a joué, avec un hrio parfait, plusieurs morceaux de son répertoire.
Dégagnac
Emouvante cérémonie. — Dimanche ont été inhumés, dans notre cimetière, les restes de notre compatriote Lamontagne, ramené du front dans le courant de la semaine.
Cajare
Conseil municipal. — Séance du 10 juillet. La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de M. Bramel, maire.
Thèmes
Élection du 10 juillet. — M. Lescaze Jean a été élu conseiller municipal le 10 juillet en remplacement de M. Turenne Cyprien, adjoint au maire, décédé.
Thémis
Élection du 10 juillet. — M. Lescaze Jean a été élu conseiller municipal le 10 juillet en remplacement de M. Turenne Cyprien, adjoint au maire, décédé.
Thémis
Élection du 10 juillet. — M. Lescaze Jean a été élu conseiller municipal le 10 juillet en remplacement de M. Turenne Cyprien, adjoint au maire, décédé.

NE DITES PLUS que
VOTRE ENTÉRITÉ est INCURABLE...
« Une eau a jailli pour la guérison de ce mal... »
Voici la communication que nous fait un médecin spécialiste :
Mme. de Montcabrier, quarante ans, atteinte d'entérite chronique muco-membraneuse, suivit pendant plusieurs semaines un traitement rationnel et après une amélioration très grande, elle restait encore sujette à une constipation persistante. L'usage de l'eau de SAINT-MARTIAL amène une régularisation des selles et surtout une diminution des fermentations intestinales.
Contre l'entérite, l'eau de Saint-Martial est donc le remède naturel par excellence. Ajoutons que c'est le moins coûteux.
Pour tous renseignements écrire :
Source Saint-Martial, par Duravel (Lot).
Dépositaire Général pour le Lot : M. PAUL ORLIAC, Pharmacie Normale à Cahors.
ETUDE DE M^e BOYER
HUISSIER A CAHORS
SALLE DE VENTE
62, rue Emile-Zola
Le public est informé que le Samedi 23 juillet, il sera procédé à la vente aux enchères de divers objets comprenant :
Lit d'enfant tout garni, sommiers, matelas état neuf, couvertures laine et coton, commode, fauteuils, canapé, chaises, glaces, draps, rideaux, tentures, tableaux, cuillères, bol à punch, scierie métal argenté, porcelaine, verres, assiettes, service à café, lampes, lampe à gaz portative, appareil photographique, cheval, tables de cuisine, couteaux, effets d'habillement, etc.
Par ministère de M^e BOYER, au plus offrant et dernier enchérisseur, aux conditions ordinaires des enchères, 10 % en plus sur le prix de vente.
Signé : BOYER.
RECOUVREMENTS des CRÉANCES
anciennes ou moratoires, sur le pays. RIEN A PAYER EN CAS D'INSUCCÈS. Conditions les plus avantag. Dem. bordereau au Comptoir commercial, Pau (B.-Pyr.), fondé en 1900 mais, de 1^{re} ordre, la plus importante du Midi de la France.

La 10 HP.
Renault
Le Nouveau Modèle 10 HP. 1921

Voie normale... 1.400
Grand emplacement... 2.000
Torpedo 3 places : Prix 18.500 Fr.
Torpedo 4 places : Prix 19.500 Fr.
(PNEUS & TÂTES COMPRIS)
Carrosserie luxueuse Accessoires richement dotés Coffres latéraux le long des marchepieds
Le Nouveau Torpedo 10 HP. 1921
est visible et peut être essayé
REPRÉSENTANT
M. FAUGE
Mécanicien
49, Boul^d Gambetta
AVIS
Mme Vve BÉNATE a l'honneur de prévenir le public qu'elle continue d'exploiter le fonds de pâtisserie. Comme par le passé, elle s'efforcera de mériter la confiance de sa clientèle.
A VENDRE
Comme occasion
Belle Baignoire
en fonte émaillée
avec robinets et tuyauterie
S'adresser le matin : 42, rue Victor-Hugo, Cahors

LIQUIDATION DU CENTRE AUTOMOBILE
de ROMORANTIN (Loir-&Cher)
MATERIEL AMERICAIN & FRANÇAIS DU CAMP DE PRUNIER
CAMIONS DE TOUTES MARQUES
et tous tonnages en état de marche
CAMIONS-BENNES BASCULANTES. — CAMIONS-OITERNES. — CAMIONNETTES. — TRACTEURS. — CHASSIS NEUFS G. M. O. ET A. S. — CHASSIS FORD. — TORPEDO, CONDUITE INTERIEURE FORD, CARROSSERIE FRANÇAISE. — REMORQUES 2 et 4 ROUES. — VOITURES DE TOURISME. — PIÈCES DÉTACHÉES. — BANDAGES POUR CAMIONS. — PNEUMATIQUES ET CHAMBRES A AIR etc... etc...
POSE DE BANDAGES NEUFS TOUTES DIMENSIONS AMÉRICAINES (TARIF exceptionnel)
VENTE TOUTS LES JOURS, DE GRÉ A GRÉ, sans aucune formalité
LIVRAISON IMMEDIATE AU CAMP DE PRUNIER
(à Romorantin service automobile pour les visiteurs)
Toutes expéditions sont faites sur demandes. — EXPORTATION
P. RIQUIER, directeur général des ventes, 15, rue de Castellane, PARIS (8^e). Téléphone : Louvre 52-58.
M. FAVEROT, directeur des ventes au Camp de Pruniers. Téléphone : Camp de Pruniers à Romorantin.

LA METHODE du PROF^e
MICHEL
GUÉRIT
LA
HERNIE
20 ANS DE SUCCÈS
HERNIEUX découragés, qui avez tout essayé, ne restez pas désespérés. La Méthode du célèbre spécialiste herniaire le Professeur MICHEL de Paris, la seule reconnue, approuvée et recommandée par le Monde Médical, vous guérira de vos hernies. En voici des preuves récentes :
« M. P. Michel,
« Je suis heureux de vous remercier du concours que vous m'avez prêté et des guérisons obtenues grâce à votre méthode dans le traitement des hernies que je vous ai adressés. Je vous en félicite bien sincèrement.
« Toulouse, 30 novembre 1920.
« Docteur David, 15, rue Bouquières. »
Gardelle Pierre, à Saint-Léon (Haute-Garonne).
Salers Pierre, à Saint-Sernin (Tarn).
Traverse Louis, adjoint à Nizas (Gers).
Marignan Elie, à Saint-Serès (Hérault).
Méjane Jean, à Rodelle (Aveyron).
Escudé Jean, à Sariac (Hautes-Pyrénées).
Limousin Casimir, à Agassac (Haute-Garonne).
Michel Léon, à Hérapian (Hérault).
Girou Eugène, à Graissessac (Hérault).
Escaré Alban, à Béziers (Hérault).
Castéra André, à Labatut (Landes).
Louman Juliette, à Mazamet (Tarn).
Mme Bertrand, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).
Causse Paul, à Carles (Tarn).
Pidoux Alexandre, à Bèlèsta (Ariège).
Cauveignes Antoine, à Bibet (Tarn).
Courrel Pierre, à Saleich (Haute-Garonne).
Ious guéris en quelques mois de hernies, chutes de matricès, etc.
Cette consécration médicale si autorisée et de tels résultats prouvent que la méthode du renommé spécialiste herniaire MICHEL, de Paris, est la seule qui existe par son ancienneté et par ses preuves; aussi nous conseillons à tous ceux atteints de hernies, chutes de matricès, etc., de profiter des passages à :
Terrasson, dim. 17 juil., Hôtel des Messageries.
Brive, lun. 18 juil., Hôtel de Bordeaux.
Beaulieu, mar. 19 juil., Hôtel de Bordeaux.
Saint-Séour, mer. 20 juil., Hôtel Molinier.
Lacapelle-Marival, sam. 23 juil., Hôtel Brunet.
CAHORS, dim. 24 juil., Hôtel des Ambassadeurs.
Cajarc, lun. 25 juil., Hôtel Gazeaux.
Luzoch, mar. 26 juil., Hôtel Cavallier.
Cazals, mer. 27 juil., Hôtel Valette.
Gramat, jeu. 28 juil., Hôtel de Bordeaux.
Chutes de Matricès — Prothèse
Prof^r MICHEL, 1, rue Hélot (Allées Jean-Jaurès), Toulouse.
A VENDRE
pour cause de départ
Salle à manger — Garniture de cheminée
Suspension — Armoire à glace — Objets divers
S'adresser, 11, Allées Fénélon, CAHORS
DEVANTURE DE MAGASIN
Boiseries, Croisées, Meubles d'occasion
A VENDRE
Le tout en bon état
S'adresser au Bureau du Journal
VINS supérieurs 10^e, prix très réduits, expéd. direct, propriété. RIEUX-GONDET, MARSELLAN (Hérault).

Etude de M^e Jean MÉRIC, avoué à Cahors, 5, rue Georges Clemenceau, 5
Successeur de M^{es} CHATONET et LACOSSE.

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME
A SUITE DE LICITATION LES ÉTRANGERS ADMIS
Du premier lot des immeubles situés sur le territoire de la commune de Merouès
Et dépendant de la succession de Mlle Eulalie ALIBERT, quand vivait célibataire majeure à Merouès, et encore de l'indivision partielle ayant existé entre cette dernière et son frère Jean ALIBERT quand vivait facteur des Postes en retraite, à Merouès, où il est décédé.
L'adjudication aura lieu le SAMEDI TREIZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT ET UN, A DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, boulevard Gambetta

On fait savoir à qui il appartient :
Qu'en vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Première Instance de Cahors, en date du vingt mil neuf cent vingt et un, enregistré, signifié à avoué, le partage de la succession de feu Eulalie ALIBERT, quand vivait célibataire majeure, propriétaire à Merouès, où elle est décédée le sept mars mil neuf cent vingt et un, et préalablement au dit partage, la licitation des immeubles en dépendant ont été ordonnés ;
Et, qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :
Monsieur Edouard GALTIE, commis-greffier, demeurant à Cahors, agissant comme curateur à la succession vacante de Jean ALIBERT, ancien facteur des Postes à Merouès, décédé à Leyme, le dit Monsieur GALTIE poursuivant, ayant pour avoué constitué Monsieur François SEGUY, licencié en droit, avoué, avec élection de domicile en son étude dite ville, de Cahors, maître DESPRATS, avoué, d'autre part.
4^e Dame Françoise ALIBERT, épouse assistée et autorisée de Monsieur Emile LUCIE, propriétaire, demeurant ensemble à St-Cirq-Lapopie.
Autre co-licitant, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître François SEGUY.
Tous les co-licitants défendeurs ayant formulé des réserves formelles pour n'accepter la dite succession que sous bénéfice d'inventaire seulement, encore d'autre part.
Il a été procédé le VENDREDI QUINZE JUILLET MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet, par le jugement précité, à la vente sur licitation, EN CINQ LOTS, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession de feu Eulalie ALIBERT, quand vivait célibataire majeure, propriétaire à Merouès où elle est décédée le sept mars mil neuf cent vingt et un.
Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître SEGUY, avoué poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION
DES
immeubles à vendre
TELE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES ET DU PREMIER PLACARD
BIENS indivis entre Eulalie ALIBERT et son frère Jean ALIBERT
PREMIER LOT
Ce lot comprendra :
Un entier enclos composé de maison, grange, cour, étables et jardin, sis dans le bourg de Merouès, et porté à la matrice cadastrale de cette commune sous les numéros mille quarante-quatre partie (1044 p), mille quarante-cinq (1045), mille quarante-six (1046), mille quarante-sept (1047), de la section B du plan, pour une contenance totale approximative de sept ares, vingt-cinq centiares, et pour un revenu matriciel imposable de quatre-vingt-quinze francs vingt-huit centimes.
L'entrée se trouve à l'aspect du levant, dans une rue publique.
On accède par un portail à double battant, et par une porte pour piétons, à droite du portail, dans une vaste cour de tous côtés clôturée.
La maison s'élève à droite en entrant dans la dite cour. Elle est bâtie en pierres et couverte en tuiles.
Le toit est en mauvais état par parties. Elle se compose d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un grenier au-dessus.
Le rez-de-chaussée comprend : un petit corridor aboutissant à un escalier desservant le premier étage et le grenier, une ancienne cuisine à gauche, et à droite, avec entrée sur la cour, un vaste cellier avec une cave à sa suite.
Le premier étage comprend une cuisine et trois grandes chambres.
Le grenier s'étend sur tout l'immeuble.
La maison seule a un revenu matriciel de quatre-vingt-dix francs et onze ouvertures.
A la suite de la maison on remarque une grange et une bergerie. Il n'existe de cette bâtisse que les murs qui sont bons, la toiture est effondrée. Au fond de la grange, à l'aspect de l'est, une porte donne dans une petite ruelle, permettant de contourner la maison pour le service de la grange sans passer dans la cour.
A gauche de la cour, se trouvent trois étables à pores, bâties en pierres et couvertes en tuiles.
Au fond de la cour, contre le mur séparatif avec la propriété de Monsieur le Vicomte de Rougé, il y a une grande puits avec escalier pour la desservir.
Une porte, à l'aspect du sud, donne accès de la cour au jardin, qui, surélevé domine la route nationale de trois mètres environ, ce jardin est clôturé de murs de trois côtés, sauf du côté de ladite route nationale.
L'ensemble de ces immeubles confronte à l'aspect du nord à une petite ruelle aboutissant à la dite rue publique et au levant à la dite rue publique et à la maison de Monsieur Lacavalerie ; à l'aspect du sud par la cour, à la maison Lacavalerie et par le jardin à la route nationale ; à l'aspect du couchant à la propriété de Monsieur le Vicomte de Rougé.
Le dit jour quinze juillet mil neuf cent vingt et un, les immeubles composant le dit premier lot furent adjugés moyennant le prix de cinq cent dix francs à Maître François SEGUY, avoué près le Tribunal civil de Cahors, qui a déclaré command sur l'audience en faveur de Monsieur Joseph BERGUES, propriétaire à Espère et ce suivant procès-verbal d'adjudication dressé par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors à cette date.
Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors le quinze juillet mil neuf cent vingt et un, Monsieur Gaston ANDRIEU, commis de culture des Tabacs, demeurant à Boissières, assisté de Maître Jean MÉRIC, avoué près le Tribunal civil de Cahors, qu'il a constitué aux fins de la surenchère, a déclaré surenchérir le prix de ce premier lot et le porter à cinq cent quatre-vingt-quinze francs ou quoi que soit au prix principal augmenté d'un sixième.
Cette surenchère, dûment enregistrée et expédiée, a été dénoncée par acte du Palais en date du seize juillet mil neuf cent vingt et un aux avoués des parties collicitantes et de l'adjudicataire surenchéri. En conséquence de ce qui précède et comme suite à cette surenchère et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Gaston ANDRIEU, commis de culture des Tabacs demeurant à Boissières.
Ayant Maître Jean MÉRIC pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude rue Georges-Clemenceau, n^o 5.

En présence de : 1^o Monsieur Edouard GALTIE susnommé es qualité, poursuivant ayant Maître F. SEGUY pour avoué constitué ;
2^o Monsieur Justin RICARD ;
3^o Mademoiselle Berthe RICARD ;
4^o Monsieur Henri RICARD, collicitants susnommés et qualifiés, ayant Maître DESPRATS pour avoué constitué ;
5^o Madame Françoise ALIBERT et Monsieur Emile LUCIE, mariés, susnommés et qualifiés, collicitants ayant Maître F. SEGUY pour avoué constitué ;
6^o Monsieur Joseph BERGUES, propriétaire, demeurant à Espère, adjudicataire surenchéri, ayant Maître F. SEGUY pour avoué ;
Il sera procédé le SAMEDI TREIZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT-UN, à DEUX HEURES de l'après-midi, à l'audience des criées et de vacations du Tribunal civil de Cahors, au Palais de justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles composant le dit premier lot.
PAIEMENT DES FRAIS
Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première adjudication seront payés par l'adjudicataire en diminution du prix d'adjudication. Ceux de la première adjudication et ceux de surenchère seront payés en sus du même prix d'adjudication. Le montant de tous les frais seront payés entre les mains de Maître MÉRIC poursuivant la surenchère dans les dix jours de l'adjudication.
Fait et dressé le présent placard par moi avoué du surenchériseur,
L'avoué surenchériseur,
J. MÉRIC.
Enregistré à Cahors le juillet mil neuf cent vingt-un. Folio Case Reçu trois francs.
Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.
Pour plus amples renseignements s'adresser :
1^o à Monsieur Jean MÉRIC, avoué surenchériseur ;
2^o à Maître F. SEGUY, avoué, rédacteur du cahier des charges et de l'adjudicataire surenchéri ;
3^o à Maître P. DESPRATS, avoué collicitant ;
lesquels, comme tous les autres avoués près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérier.
Cahors, Imp. COUESLANT.

Bibliographie

La Revue de la Semaine illustrée
Directeurs : Fernand Laujeat, de l'Institut et Jacques Boulenger.
Rédaction et administration : 4, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8^e.
Abonnement 46 fr.; le n° 1,50 paraissant le vendredi.

LA REVUE HEBDOMADAIRE Et son supplément illustré

Paraisant le samedi
La moins chère des grandes revues françaises.
ABONNEMENTS
Un an, 52 fr. — Six mois, 28 fr. — Trois mois, 15 fr. — Un mois, 5 fr.
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.
Le numéro 1 fr. 50. — Spécimen gratuit sur demande.
Plon, 8, rue Garancière, Paris.

LA NATURE

— Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

« La Femme et l'Enfant »
Abonnements : 24 francs par an. Adresser les abonnements, 29, rue de Tournon, Paris (VI).
Envoi de spécimen gratuit sur demande.

Marché de La Villette

11 Juillet 1921

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les pores se cotent au 50 kg. poids vif		
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	5.628	972	2,50	2,25	2,00
Vaches...	3.470	320	2,80	2,50	2,00
Taureaux...	15.603	4.499	3,00	2,75	2,25
Moutons...	4.737	»	4,50	4,30	4,10

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaise sur les bœufs et moutons difficile sur les veaux et porcs.

La Scierie de la Gare

informe sa nombreuse clientèle, que, comme par le passé, elle livre à domicile du bois de chauffage en chêne 1^{er} choix, scié à son gré; écorces, déchets de bois. Prix spéciaux par quantités.

Cabinet immobilier

Achat et vente d'immeubles
Propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, Maisons, Villas, Jardins, Bois,
Fonds de commerce

J. DELLARD

1, rue du Maréchal Joffre, CAHORS

AUTO

COURSES, PROMENADES, EXCURSIONS

Voiture confortable - Prix très modérés

G. FAUVEL

Membre du Touring-Club de France
LABASTIDE-MURAT (Lot)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

La Maison **CHABERT**, tailleur sur mesure et confections, prévient le public qu'il met en vente des **Complets confection** à partir de **85 fr.** ainsi que des **Complets sur mesure** à partir de **185 fr.**
Voir ses complets confection couil et ses vêtements de travail en vraie moleskine renforcée noire et bleue.
La Maison est ouverte *Dimanche et jours de Fête toute la journée.*

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

M. Jules CABANES, camionneur, rue Lasliu, n° 10, informe le public qu'à partir du 8 Juillet 1921, il fera le camionnage à **DOMICILE**, au prix de **0 fr. 50 centimes** les 100 kilos ou **5 francs** la tonne, et de **0 fr. 50** tous colis.

Représentants

sérieux sont demandés pour la vente des **Levures Sélectionnées** dans les centres viticoles. Pour renseignements, s'adresser à **G. César BOSS**, Besançon.

L'eau DULCI

qui vend la Maison **E. POPOVITCH**, 4, rue Maréchal Foch, est parfaite pour soigner les peaux sèches et rugueuses. Y joindre la **Crème Neige DULCI** sans vaseline ni glycérine.

SOLDATS

Paul WARQUIER, 8, rue Gambetta, à Fourmies (Nord).

Ateliers de mécanique générale

Exécution de tous travaux sur dessins et modèles
TAILLAGE D'ENGRENAGES
Traitements thermiques
Travaux de rectification sur machines spéciales
De CEZAC (Périgueux)

Grande Pharmacie de la Croix Rouge
En face le Théâtre, CAHORS

La Phosphore Gernal

Remplace l'huile de foie de morue et les préparations ferrugineuses et iodées

pour le traitement et la guérison des Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants, Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires, Toux opiniâtre, Furoncles, etc.

Le Gérant : A. COUESLANT
Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)

Etude de M^e François SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué près le Tribunal civil de Cahors, rue Saint-Pierre.

VENTE SUR LICITATION

EN HUIT LOTS,

LES ÉTRANGERS ADMIS,

d'Immeubles situés à « Toulousque » commune de Cahors et sur le territoire de la commune de Calamane

dépendant des successions de Jean MOULY et de Rosalie DURAND, quand vivaient, mariés, propriétaires à Toulousque, et de la communauté ayant existé entr'eux.

L'Adjudication aura lieu le **SAMEDI TREIZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES du soir, au Palais de Justice de Cahors, par devant Monsieur le Président du Tribunal civil, commis à cet effet, en l'audience des criées de vacation.**

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Première Instance de Cahors, en date du vingt-quatre juin mil neuf cent vingt et un, enregistré, signifié, le partage de la succession de Jean MOULY et Rosalie DURAND, quand vivaient, mariés, propriétaires à Toulousque où ils sont décédés, la femme en août mil neuf cent dix-neuf, et le mari le vingt-quatre novembre mil neuf cent vingt, et préalablement au dit partage la licitation des immeubles en dépendant, ont été ordonnés :

Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

Dame Lucie MOULY, épouse assistée et autorisée de Monsieur Firmin CALMON, et de ce dernier, tous deux demeurant ensemble à Nuzéjols, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître SÉGUY, licencié en droit, avoué, avec élection de domicile en son étude dite ville rue St-Pierre,

d'une part,
En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Monsieur Antoine PETIT, propriétaire à Merle-Castel, commune de Valrouffé, pris comme tuteur naturel et légal de Germain et Yvonne PETIT, ses deux enfants mineurs, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître Pierre HUARD, licencié en droit, avoué, avec élection de domicile en son étude dite ville boulevard Gambetta,

d'autre part,
2^o Monsieur Louis LESCALE, notaire à Cahors, pris comme représentant Léon MOULY, non présent, habile à se dire héritier par partie des successions de ses père et mère, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, Maître SÉGUY, licencié en droit, avoué, avec élection de domicile en son étude rue St-Pierre,

encore d'autre part,
3^o Monsieur Marius CALMON, propriétaire à Nuzéjols, pris en sa qualité de subrogé-tuteur des mineurs Germain et Yvonne PETIT, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du Conseil de famille en date du dix-huit juin mil neuf cent vingt et un, prise sous la présidence de Monsieur le Juge de paix du Canton nord de Cahors, enregistrée, n'ayant pas d'avoué constitué,

encore d'autre part,
Il sera procédé le **SAMEDI TREIZE AOUT MIL NEUF CENT VINGT ET UN, à DEUX HEURES DU SOIR**, en l'audience des criées de vacation du Tribunal civil de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience, commis à cet effet par le jugement précité, à la vente sur licitation, en huit lots, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés et dépendant des successions de Jean

MOULY et Rosalie DURAND, quand vivaient mariés, propriétaires à Toulousque où ils sont décédés, la femme en août mil neuf cent dix-neuf et le mari le vingt-quatre novembre mil neuf cent vingt.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé par les soins de Maître SÉGUY, avoué poursuivant et déposé au Greffe du Tribunal civil où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES

immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

BIENS

situés au lieu dit « Toulousque » commune de Cahors

PREMIER LOT

Ce lot comprendra :

Divers articles, sis aux lieux dits « Pech de la Cévenne », « Fontanelle », « Roumegas » et « Pech d'Uscade » ou « Cartuas », commune de Cahors ;

Article 1. — Les articles sis au lieu dit « Pech de la Cévenne », « Les Fontanelles », « Cartuas », et « Roumegas » en nature de sol de maison, jardin, pâtus, vignes, friches et bois, sont compris à la matrice cadastrale à la section A du plan, sous les numéros cinq cent trois partie (503 p.), cinq cent quatre (504), cinq cent cinq (505), cinq cent six (506), cinq cent sept (507), cinq cent huit (508), cinq cent neuf (509), cinq cent dix (510), cinq cent onze (511), cinq cent douze (512), six cent quatre-vingt-dix partie (690 p.), six cent quatre-vingt-dix partie (691 p.), six cent quatre-vingt-quatorze (694), six cent quatre-vingt-quinze (695), sept cent trois (703), sept cent quatre (704), huit cent vingt (820), huit cent vingt et un (821), huit cent vingt-deux (822), huit cent vingt-trois (823), huit cent vingt-quatre (824), huit cent vingt-cinq (825), huit cent vingt-six (826), huit cent vingt-sept (827), huit cent vingt-huit (828), huit cent vingt-neuf (829), huit cent trente (830), huit cent trente et une (831), huit cent trente-deux (832), huit cent trente-trois (833), huit cent trente-quatre (834), huit cent trente-cinq (835), huit cent trente-six (836), huit cent trente-sept (837), huit cent trente-huit (838), huit cent trente-neuf (839), huit cent quarante (840), huit cent quarante et une (841), huit cent quarante-deux (842), huit cent quarante-trois (843), huit cent quarante-quatre (844), huit cent quarante-cinq (845), huit cent quarante-six (846), huit cent quarante-sept (847), huit cent quarante-huit (848), huit cent quarante-neuf (849), huit cent cinquante (850), huit cent cinquante et un (851), huit cent cinquante-deux (852), huit cent cinquante-trois (853), huit cent cinquante-quatre (854), huit cent cinquante-cinq (855), huit cent cinquante-six (856), huit cent cinquante-sept (857), huit cent cinquante-huit (858), huit cent cinquante-neuf (859), huit cent soixante (860), huit cent soixante et un (861), huit cent soixante-deux (862), huit cent soixante-trois (863), huit cent soixante-quatre (864), huit cent soixante-cinq (865), huit cent soixante-six (866), huit cent soixante-sept (867), huit cent soixante-huit (868), huit cent soixante-neuf (869), huit cent septante (870), huit cent septante et un (871), huit cent septante-deux (872), huit cent septante-trois (873), huit cent septante-quatre (874), huit cent septante-cinq (875), huit cent septante-six (876), huit cent septante-sept (877), huit cent septante-huit (878), huit cent septante-neuf (879), huit cent quatre-vingt (880), huit cent quatre-vingt et un (881), huit cent quatre-vingt-deux (882), huit cent quatre-vingt-trois (883), huit cent quatre-vingt-quatre (884), huit cent quatre-vingt-cinq (885), huit cent quatre-vingt-six (886), huit cent quatre-vingt-sept (887), huit cent quatre-vingt-huit (888), huit cent quatre-vingt-neuf (889), huit cent cinquante (890), huit cent cinquante et un (891), huit cent cinquante-deux (892), huit cent cinquante-trois (893), huit cent cinquante-quatre (894), huit cent cinquante-cinq (895), huit cent cinquante-six (896), huit cent cinquante-sept (897), huit cent cinquante-huit (898), huit cent cinquante-neuf (899), huit cent soixante (900), huit cent soixante et un (901), huit cent soixante-deux (902), huit cent soixante-trois (903), huit cent soixante-quatre (904), huit cent soixante-cinq (905), huit cent soixante-six (906), huit cent soixante-sept (907), huit cent soixante-huit (908), huit cent soixante-neuf (909), huit cent septante (910), huit cent septante et un (911), huit cent septante-deux (912), huit cent septante-trois (913), huit cent septante-quatre (914), huit cent septante-cinq (915), huit cent septante-six (916), huit cent septante-sept (917), huit cent septante-huit (918), huit cent septante-neuf (919), huit cent quatre-vingt (920), huit cent quatre-vingt et un (921), huit cent quatre-vingt-deux (922), huit cent quatre-vingt-trois (923), huit cent quatre-vingt-quatre (924), huit cent quatre-vingt-cinq (925), huit cent quatre-vingt-six (926), huit cent quatre-vingt-sept (927), huit cent quatre-vingt-huit (928), huit cent quatre-vingt-neuf (929), huit cent cinquante (930), huit cent cinquante et un (931), huit cent cinquante-deux (932), huit cent cinquante-trois (933), huit cent cinquante-quatre (934), huit cent cinquante-cinq (935), huit cent cinquante-six (936), huit cent cinquante-sept (937), huit cent cinquante-huit (938), huit cent cinquante-neuf (939), huit cent soixante (940), huit cent soixante et un (941), huit cent soixante-deux (942), huit cent soixante-trois (943), huit cent soixante-quatre (944), huit cent soixante-cinq (945), huit cent soixante-six (946), huit cent soixante-sept (947), huit cent soixante-huit (948), huit cent soixante-neuf (949), huit cent septante (950), huit cent septante et un (951), huit cent septante-deux (952), huit cent septante-trois (953), huit cent septante-quatre (954), huit cent septante-cinq (955), huit cent septante-six (956), huit cent septante-sept (957), huit cent septante-huit (958), huit cent septante-neuf (959), huit cent quatre-vingt (960), huit cent quatre-vingt et un (961), huit cent quatre-vingt-deux (962), huit cent quatre-vingt-trois (963), huit cent quatre-vingt-quatre (964), huit cent quatre-vingt-cinq (965), huit cent quatre-vingt-six (966), huit cent quatre-vingt-sept (967), huit cent quatre-vingt-huit (968), huit cent quatre-vingt-neuf (969), huit cent cinquante (970), huit cent cinquante et un (971), huit cent cinquante-deux (972), huit cent cinquante-trois (973), huit cent cinquante-quatre (974), huit cent cinquante-cinq (975), huit cent cinquante-six (976), huit cent cinquante-sept (977), huit cent cinquante-huit (978), huit cent cinquante-neuf (979), huit cent soixante (980), huit cent soixante et un (981), huit cent soixante-deux (982), huit cent soixante-trois (983), huit cent soixante-quatre (984), huit cent soixante-cinq (985), huit cent soixante-six (986), huit cent soixante-sept (987), huit cent soixante-huit (988), huit cent soixante-neuf (989), huit cent septante (990), huit cent septante et un (991), huit cent septante-deux (992), huit cent septante-trois (993), huit cent septante-quatre (994), huit cent septante-cinq (995), huit cent septante-six (996), huit cent septante-sept (997), huit cent septante-huit (998), huit cent septante-neuf (999), huit cent quatre-vingt (1000).

Article 2. — Les articles sis au lieu dit « Pech d'Uscade » et « Cartuas » en nature de bois, friche, bois et chênes truffiers sont compris à la matrice cadastrale de la commune de Cahors, section A, du plan, sous les numéros quatre cent soixante-dix-sept (477), quatre cent quatre-vingt-deux (492) et quatre cent quatre-vingt-trois (493), classes quatrième et U, pour une contenance approximative de UN HECTARE VINGT-CINQ ARES, soixante-dix centiares, et pour un revenu imposable de quatre francs soixante-seize centimes.

Les articles situés au lieu dit « Pech de la Cévenne » sont traversés par la route qui part du chemin vicinal de Calamane à St-Pierre-Lafeuille, et qui aboutit au Pont de Toulousque, sur la route nationale n° 11.

Tous les immeubles portés à l'article 1, c'est-à-dire sis à « Pech de la Cévenne », « Cartuas », « Les Fontanelles » et « Roumegas » confrontent, à l'aspect du nord,

Sur les numéros (504), (506), et (507) sont édifiés les bâtiments de la ferme.

Ils se composent de :

1^o Une maison bâtie en pierre et chaux, couverte en tuiles; elle est composée d'un seul étage, auquel on accède par un escalier extérieur en pierre avec palier couvert en auvent.

La porte d'entrée sur ce palier donne directement dans la cuisine, qui communique elle-même avec deux chambres à coucher; Le grenier s'étend au-dessus;

Au rez-de-chaussée, se trouvent deux caves et une étable à lapins sous l'escalier;

La dite maison est portée à la matrice cadastrale pour un revenu imposable de TRENTE-SEPT FRANCS CINQUANTE CENTIMES.

2^o A droite de la maison et adossé avec elle, à l'aspect du couchant, se trouve une ancienne maison convertie en séchoir, la dite maison bâtie en pierre et couverte en tuiles;

A gauche de la maison, à l'aspect du levant, il existe un four à cuire le pain; derrière la maison, à l'aspect du nord, il existe diverses bâtisses démolies, ainsi qu'un poulailler grillagé et couvert en tuiles;

3^o En face de la maison, direction sud, on remarque un hangar qui a servi et peut servir de bergerie, et, adossés à ce hangar, deux étables à cochon, le tout bâti en pierres et couvert en tuiles;

4^o A l'aspect de l'ouest, sur un grand pâtus, séparé des articles précédents, par un ancien chemin de service public, s'étend une grande et belle grange, de vingt-deux mètres environ de façade, en très bon état, bâtie en pierre et chaux, couverte en tuiles;

Cette grange est divisée en trois compartiments au rez-de-chaussée, avec chacun sa porte d'entrée, un magasin à fourrages, les loges des bœufs pouvant en tenir deux paires, et enfin un garde-pile.

Au-dessus un grenier à fourrages s'étend sur toute la longueur;

Article 3. — Les articles sis au lieu dit « Pech d'Uscade » et « Cartuas » en nature de bois, friche, bois et chênes truffiers sont compris à la matrice cadastrale de la commune de Cahors, section A, du plan, sous les numéros quatre cent soixante-dix-sept (477), quatre cent quatre-vingt-deux (492) et quatre cent quatre-vingt-trois (493), classes quatrième et U, pour une contenance approximative de UN HECTARE VINGT-CINQ ARES, soixante-dix centiares, et pour un revenu imposable de quatre francs soixante-seize centimes.

Les articles situés au lieu dit « Pech de la Cévenne » sont traversés par la route qui part du chemin vicinal de Calamane à St-Pierre-Lafeuille, et qui aboutit au Pont de Toulousque, sur la route nationale n° 11.

aux propriétés de Messieurs Caussil de Toulousque, Garrigues de Lattes, et Arthur Painchenat de Cahors; à l'aspect du sud, aux propriétés de Messieurs Constant de Toulousque, Laparra de Toulousque et Gourgon de Bouyoud; à l'aspect du levant, aux propriétés de Messieurs Combarieu et Delpont de Bouyoud; de la famille Lacombe de Mercuès; à l'aspect de l'ouest, à propriétés de Messieurs Caussil et Constant de Toulousque.

Les immeubles portés à l'article 2 et situés au lieu dit « Pech d'Uscade », confrontent, à l'aspect de l'est, à propriété de Monsieur Sastres de St-Henri; à l'aspect de l'ouest, à propriété de Monsieur Martory de Bouyoud; à l'aspect du sud et du nord, à divers propriétaires de Cahors.

DEUXIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Divers articles sis au lieu dit « Rouquet », commune de Cahors, en nature de friche et petit pré, compris à la section A, de la matrice cadastrale, sous les numéros six cent soixante-dix-neuf partie (679 p.) et six cent quatre-vingt partie (680 p.), classe U, pour une contenance approximative de UN HECTARE QUATRE-VINGTS ARES SOIXANTE-QUATRE CENTIARES et pour un revenu de deux francs quatre-vingt-neuf centimes.

Ce lot confronte, à l'aspect du couchant, à propriété de Monsieur Laparra de Toulousque; à l'aspect du levant à propriété de Monsieur Constant de Toulousque; à l'aspect du sud, à propriété de Laparra; à l'aspect du nord, à chemin de service public, avec explication que le petit pré se trouve au delà du dit chemin public.

Ce lot est traversé par la route qui va au Pont de Toulousque.

TROISIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Un entier article en nature de bois, sis au lieu dit « Traverse de Rebois », commune de Cahors, compris à la section A, de la matrice cadastrale sous les numéros neuf cent trente-huit (938), neuf cent trente-neuf bis (939 bis), classe quatrième, pour une contenance approximative de un hectare quatre-vingt-sept ares, trente centiares, et pour un revenu imposable de sept francs quarante-neuf centimes;

Ce lot confronte, à l'aspect du nord, à l'aspect de Monsieur Caussil; à l'aspect du sud, à propriété de Messieurs Garrigues et Sastres; à l'aspect du couchant, à propriété de Monsieur Laparra; à l'aspect de l'est, à propriété de Monsieur Sastres.

QUATRIÈME LOT

Ce lot comprendra :

1^o Une friche portée au lieu dit « Pièce longue », section A, de la commune de Cahors, sous le numéro six cent vingt-cinq partie (625 p.), pour une contenance approximative de quatre-vingt-

quatorze ares, quarante-deux centiares, classe U, et pour un revenu de un franc cinquante centimes.

Cette friche confronte, à l'aspect du couchant, à propriété de Monsieur Delpont; à l'aspect du levant, à chemin public; à l'aspect du nord, à propriété de Monsieur Delpont de Bouyoud; à l'aspect du sud, à propriété de Mme Vve Gaubert, de Cahors;

2^o Un pré sis aux lieux dits « Pièce longue » et « Rassoulières », section A, de la commune de Cahors, porté sous les numéros quarante-deux (42), cinquante-deux (52), et cinquante-trois (53), classes deuxième et troisième, pour une contenance approximative de quatre-vingt-quatre ares, vingt centiares, et pour un revenu de quarante-trois francs trente centimes;

Le dit pré est entouré, par partie, d'arbres essence chêne principalement, qui font partie de ce lot.

Nota. — Ce pré ne fera partie du quatrième lot que sur une longueur de CENT QUATRE-VINGT-DIX MÈTRES, à prendre en partant du côté nord, et en se dirigeant vers le sud, le restant de ce pré devant composer le cinquième lot.

Ce lot confrontera, à l'aspect du nord, à propriété de Monsieur Delpont de St-Henri, et de Madame Veuve Gaubert de Cahors, à l'aspect du couchant à propriété de Monsieur Delpont François; à l'aspect du levant, à propriété de Messieurs Batut de Cahors, et Ruyal de Mercuès; à l'aspect du sud, au cinquième lot formé par le restant du pré.

CINQUIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Le restant du pré décrit dans le quatrième lot, sous les numéros quarante-deux (42), cinquante-deux (52) et cinquante-trois (53), à prendre dans la direction sud en se dirigeant vers le croisement de la route qui va au Pont de Toulousque et du chemin de service qui borde le pré au couchant.

Ce lot aura les mêmes confrontations que le lot précédent sauf à l'aspect du sud où il confronte les propriétés de Mme Veuve Delmas de Toulousque, et de Monsieur Bergon de St-Henri.

SIXIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Un entier article en nature de pré, sis au lieu dit « Combe Croze », de la commune de Calamane, compris à la section B, sous les numéros huit cent vingt-cinq (825) et huit cent dix-sept (817), classe troisième, pour une contenance approximative de cinquante-deux ares soixante centiares, et pour un revenu imposable de trente-quatre francs quatre-vingt-quatre centimes;

Ce lot ainsi composé confronte, à l'aspect du nord, à propriété de Monsieur Delpont de Bouyoud; à l'aspect du sud, à propriété de Madame Veuve Ravix de Bouyoud; à l'aspect du couchant, à chemin public; à l'aspect du levant, au chemin de service desservant les propriétés ayant appartenu antérieurement à Monsieur Lacombe de Bouyoud.

SEPTIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Un entier article en nature de terre labourable, sis au lieu dit « Causse Pau », porté à la matrice cadastrale de la commune de Calamane, section B, du plan sous le numéro mille vingt-quatre (1024), classe quatrième, pour une contenance de un hectare soixante-six ares, et pour un revenu imposable de vingt-six francs cinquante-six centimes.

Ce lot confronte, à l'aspect du nord, à propriété de Madame Veuve Ravix de Bouyoud; à l'aspect du sud, à propriété de Monsieur Delpont; à l'aspect du couchant, à chemin public; à l'aspect du levant, au chemin de service desservant les propriétés ayant appartenu antérieurement à Monsieur Lacombe de Bouyoud.

HUITIÈME LOT

Ce lot comprendra :

Le cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs, ci 4.500 fr.

Le sixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille cinq cents francs, ci 1.500 fr.

Le septième lot sera mis en vente sur la mise à prix de deux mille cinq cents francs, ci 2.500 fr.

Le huitième lot sera mis en vente sur la mise à prix de six mille francs, ci 6.000 fr.

Ces trois derniers lots sont situés sur la commune de Calamane.

BAISSE DE MISE A PRIX

En vertu du jugement du vingt-quatre juin précité, Monsieur le Président d'audience commis pour recevoir les enchères est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix faute d'enchères sur celles ci-dessus fixées.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais pour parvenir à la vente, y compris ceux de la délimitation du conseil de famille des mineurs Germain et Yvonne PETIT, seront payés entre les mains de Maître François SÉGUY, avoué poursuivant, par les adjud

Marcel, de Cuzance, Lasfargue André, de St-Denis, Thomas Noël, de Decazeville, Gary Jean, Pinsac Paul, Gauchet François, Lacout Marcel, Delviel André, Charazac Gabriel, Paret Joseph et Jaussely Maurice de Martel.

Mlles Lavyassière Jeanne, Mabit Marie-Jeanne, Duccassé Renée, Sourdoire Marie-Louise, Laverdel Dalila, Rigal Esther, Vacher Marie-Louise.

Nos félicitations à ces jeunes lauréats.

Salviac

Nos compatriotes. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote M. Jacques Cazes, élève de mathématiques élémentaires au lycée de Cahors vient d'être reconnu admissible à la deuxième partie du baccalauréat, Sciences-Langues-vivantes. M. Jacques Cazes est le neveu du sympathique commis des cultures de tabac de la commune de Salviac.

A l'enregistrement. — M. A. Sirodot, receveur de l'enregistrement au bureau de Salviac, actuellement en congé, est nommé receveur-rédacteur dans le département de l'Ille-et-Vilaine. Il y est remplacé par M. Cazeaux qui nous vient des Hautes-Pyrénées et à qui nous souhaitons la bienvenue.

M. Jean Pécot, fils du sympathique notaire de Dégagnac, est nommé surnuméraire de l'enregistrement et chargé de l'intérim du bureau de Cléry. (Loiret). Toutes nos félicitations.

Souillac

Noyé sous les yeux de son père. — Un jeune homme de 18 ans, habitant Paris, étant allé se baigner dans la Dordogne, perdit pied et disparut dans un trou d'une profondeur de plusieurs mètres, sous les yeux de son père et de son oncle impuissants à lui porter secours.

Son cadavre fut retiré quelques instants après.

Soulomès

Médaille militaire. — Un avis, en date du 30 juin 1921, transmis par le Commandant du dépôt du 9^e régiment d'infanterie, a informé la famille Pradines, de Soulomès, que par arrêté ministériel, publié au *Journal Officiel* du 4 mai 1921, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Pradines Basile, matricule 3.920, mort pour la France. « Brave soldat, mort le 8 août 1916 des suites de ses glorieuses blessures, croix de guerre avec étoile de bronze ».

Foire aux chiens

Samedi matin, la foire aux chiens s'est tenue à Cahors sur les Allées Fénélon.

C'est la première fois que cette foire a lieu à Cahors.

Son succès a dépassé toutes les espérances.

250 chiens environ ont participé au concours.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

EN RUSSIE. — De Berlin : Le correspondant du *Ost Express* apprend que le gouvernement des Soviets a décidé de louer le port de Petrograd à une Société

par actions. La moitié des actions serait souscrite par un trust anglais, tandis que le gouvernement des Soviets se réserverait l'autre partie.

ITALIE ET ALLEMAGNE. — De Rome : Les cercles italiens demandent à entrer en pourparlers avec l'Allemagne afin d'obtenir la part des réparations en nature revenant à l'Italie. Le représentant italien à la Commission des réparations présentera un projet détaillé au président Bonomi.

L'OFFENSIVE GRECQUE. — De Londres : On télégraphie de Constantinople que les Grecs ne sont parvenus, jusqu'à présent, qu'à occuper les territoires non contestés.

L'attaque contre Brousse est exécutée par 4 divisions.

Des représailles. L'Assemblée d'Angora a décidé des représailles contre les Grecs, en raison d'une descente faite dans la nuit du 12 au 13 à Candili et dans les faubourgs du Bosphore par les Grecs qui enlevèrent des musulmans dont le sort est inconnu.

BATEAUX SAISIS. — De Cologne : Conformément aux clauses du traité de paix, la flotte commerciale rhénane, composée de 150 bateaux a été saisie par les autorités interalliées.

La plupart de ces bateaux appartenaient à Mathias et Hugo Stinnes.

Paris, 13 h. 58.

LE DÉSARMEMENT. — De Washington : La prompt réponse des grandes puissances à l'appel de M. Harding, au sujet de la nouvelle conférence de paix, a causé une satisfaction générale.

LE SOLDAT AMERICAIN INCONNU. — Le maréchal Foch sera présent à Washington pour le transfert au cimetière national d'Arlington du soldat américain inconnu qui aura lieu le jour de l'ouverture de la nouvelle conférence de paix le 11 novembre.

LA COMMISSION DU DÉSARMEMENT. — La Commission du désarmement de la Société des Nations s'est réunie ce matin sous la présidence de M. Viviani. Le maréchal Fayolle représentait l'armée française. M. Viviani a annoncé que la Société des Nations a chargé la Commission de préparer un travail complet sur le désarmement militaire, naval, aérien et sur ses conséquences économiques. M. Jouhaux, secrétaire de la C. G. T., représentait les ouvriers français. Les travaux continueront jusqu'à mardi.

LES VAINCUS DE LA VIE

Tante Berceuse

PAR

Jules MARY

II

La tante, silencieuse, comparait ainsi, toute à la première rancune de cette déconvenue. Elle sentit un sanglot qui montait à ses lèvres. Elle se baissa vivement, comme pour ramasser une fleurette tardive, éclosée à ce soleil inattendu qui tout à coup réchauffait des ténèbres involées. Et elle essuya du bout du doigt ses beaux yeux si doux qui venaient de se mouiller, brusquement.

— Vous ne me répondez pas ? demanda-t-il. Quelle est votre pensée ? Oh ! ne me la cachez pas !... N'aurais-je pas l'espoir d'être aimé ?... Pourquoi vous taisez-vous ? Pourquoi détournez-vous le regard ?

Elle se remettait, reprenait du sang-froid.

La fierté repoussait, au fond d'elle-même, le cruel chagrin, pour n'en rien laisser voir.

— Je ne puis en vérité, monsieur Grandier, vous dire ce que pense ma nièce. Je n'ai rien remarqué chez elle qui fût de nature à justifier ou à éloigner vos espérances.

— Ah ! je lui suis indifférent ?

— Je l'ignore. Entre elle et moi, jamais n'a été prononcé votre nom...

— Hélas ! voilà pourquoi, mademoiselle, dans la crainte d'un refus, je vous suppliais d'intercéder pour moi.

— Mais, monsieur, je ne puis disposer de la main de Germaine, et je ne veux pas influencer son cœur... M. de Lespérat favorisera-t-il ce mariage ? C'est à lui, c'est à madame de Lespérat que vous devriez vous adresser tout d'abord. S'ils consentent, ils vous permettront de parler à Germaine, et de ne pas lui laisser ignorer vos sentiments à son égard, ou tout au moins ils interrogeront leur fille et vous diront ce qu'elle pense, si elle vous aime et si vous avez chance d'être agréé...

— Ainsi, vous me refusez ? J'avais cru que votre affection pour votre nièce était plus grande. En vous confiant mon secret, je m'imaginai reconnaître en vous presque autant d'autorité et de droits sur mademoiselle de Lespérat qu'en ont, de leur côté, le baron et la baronne. Elle est un peu votre fille, et c'est vous qui l'avez élevée. Je sais quelle grande affection vous unit. Un mariage qui vous déplairait, qui ne serait pas accepté par vous, je suis persuadé que M. et madame de Lespérat n'en voudraient pas de leur côté. Tandis qu'au contraire, si vous approuviez le choix de votre nièce, votre sœur et son mari le ratifieraient également...

Et comme elle se taisait :

— Est-ce donc si étrange, mademoiselle, ce que je vous demande pour que vous hésitez ?... Est-ce que quelque chose de moi, de mes habitudes, de mon caractère, vous effraye ?... Croyez-vous que je n'aime pas Germaine ?... Ne vous disais-je pas, il y a quelques jours, combien sérieusement j'envisageais le mariage ? Et vous paraissiez heureuse de m'entendre parler ainsi... Est-ce que, depuis lors, je vous ai déplu ?

Ce souvenir attendrit la tante. — Ah ! comme elle s'était trompée, ce soir-là ! Quelles illusions elle avait eues ! Et comme elle était tombée de haut ! ! !

Et son cœur était si plein, qu'en dépit des efforts qu'elle faisait, des larmes, de nouveau, lui vinrent aux yeux. Ses lèvres se contractèrent ! Elle se détourna rapidement.

Mais cette fois il l'avait vue... Et il restait troublé, ne comprenant pas.

— Mon Dieu, mademoiselle Valérie, qu'ai-je dit ? qu'ai-je fait ?... Oh ! sans le savoir, je vous en demande pardon...

Puis, tout à coup, passe en lui le pressentiment de la vérité.

Dans l'aveuglement de l'amour qui l'avait entraîné vers Germaine, il a fait si peu attention à la tante !... A peine a-t-il remarqué qu'elle est belle et désirable !... Il a donc assisté en indifférent, en étranger même, au tumulte de ce cœur de jeune fille ? Peu à peu avait germé, avait grandi

cette petite fleur... Et il n'avait rien vu !... Ces longs regards, caresses de l'âme et caresses du corps, qui se reposaient sur ses yeux, il ne les avait pas reçus ?... Ces doux sourires, qui essayaient, dans leur mystérieuse entente, de provoquer son sourire il n'y avait pas répondu !... Et voilà que, maintenant, la vérité éclatait, vibrante, et le trouvait déconcentré... Certes, cela était évident... Si elle ressentait, à la simple annonce de ce mariage, une émotion aussi violente, si elle hésitait de la sorte à défendre auprès de Germaine la cause de Julien, c'est qu'elle aimait ce Julien et que la jalousie parlait en elle, étouffant tout autre sentiment. Elle était si peu préparée à la nouvelle qu'elle en avait été pour ainsi dire foudroyée, et qu'elle n'avait pas eu le temps de composer son visage. De là ces pleurs qu'elle ne retenait plus dans le désordre de sa pauvre âme, et qui trahissaient sa détresse en inondant son visage.

Mais elle se révolta contre sa propre défaillance.

Elle essuya ses yeux et sourit, avec une sorte de dédain d'elle-même.

— Qu'est-ce donc, monsieur Grandier ?

— Vous pleurez ! Pourquoi pleurez-vous ? Se peut-il que dans mes paroles, j'aie laissé échapper quelque chose qui vous ait offensée ?

— Non, monsieur Grandier... Excusez-moi, je vous prie, je suis sotte... J'ai passé ma vie à côté de Germaine... Je la considère comme ma fille,

ainsi que vous le disiez vous-même tout à l'heure... Dès lors qu'y a-t-il d'étonnant à ce que je me sois un peu émue à la pensée qu'elle pourrait me quitter et rompre ainsi les liens d'une affection qu'aucun nuage n'assombrit jamais ?...

Oui, c'était un adroit détour pour lui faire prendre le change.

Et il continuait de la considérer, attristé, malgré tout.

Elle voyait bien qu'il ne s'y trompait pas. Que faire pour reprendre cet aveu échappé à sa surprise, à sa faiblesse, et que regrettaient son orgueil, peut-être sa pudeur de femme ?

Elle venait de se faire l'esclave de cet homme en lui montrant qu'elle l'aimait. N'était-il donc aucun moyen de reconquérir son indépendance ?... Quel mensonge inventer ? Quel sublime sacrifice ?

Et sa fierté lui conseilla ce qu'avait refusé tout à l'heure son amour.

Il demandait qu'elle intervînt en sa faveur auprès de Germaine ? Eh bien ! elle s'y résignerait ! Il demandait qu'elle interrogeât Germaine, qu'elle entendît le supplice de cet aveu d'amour ? Elle accepterait. La première, elle verrait le spectacle du bonheur de la jeune fille, éclatant, en gestes, en paroles désordonnées, en exclamations, en larmes ! Et elle serait obligée de prendre, en apparence du moins, sa part de cette félicité !... Elle recevrait ces confidences... On lui dirait de quels espoirs on s'était bercé, en ces derniers mois, par quelles déceptions on avait passé,

toutes ces alternatives amoureuses de grandes joies et de grandes douleurs. Ou bien, si Germaine n'était pas décidée, si elle envisageait ce mariage avec crainte, il faudrait que Valérie fit valoir à ses yeux les qualités de M. Grandier. Alors elle lui dirait ce qu'elle avait découvert elle-même, ce qui faisait qu'elle avait aimé le jeune homme, combien il lui semblait bon, combien son caractère était droit, sa franchise extrême. Et il était doux et serait plein de délicatesses pour sa femme ! Oui, oui, il faudrait dire tout cela !

Elle reprit donc :

— Telle est la cause des larmes qui viennent de m'échapper, monsieur Grandier ! N'y voyez pas je vous prie, une marque de défiance à votre égard. Je suis persuadée, au contraire, que nul mieux que vous ne pourrait rendre ma nièce heureuse.

— Vous ne me refusez plus ?

— Non. Je verrai Germaine.

— Dès aujourd'hui ?

— Dès ce soir.

— Oh ! que vous êtes bonne ! que vous êtes bonne ! dit-il avec élan.

Et il lui prit la main et la serra avec tendresse.

Elle la retira lentement.

Ils ne dirent pas un mot jusqu'à Chantepleure. Le baron retint Julien à dîner. Il accepta. Et comme il regardait Valérie, en cet instant, elle lui fit signe qu'avant son départ, elle aurait parlé à Germaine.

(A suivre)

